

Réduction de la criminalité violente : Dialogue sur les armes de poing et les armes à feu de style arme d'assaut

Rapport sommaire sur la mobilisation





Table des matières

Resumé	1
1. Introduction.....	4
2. Principales constatations générales.....	5
3. Principales constatations par mode de mobilisation	6
3.1 Tables rondes en personne.....	6
3.1.1 Survol.....	6
3.1.2 Principales constatations.....	7
3.1.3 Collecte et analyse de données	11
3.2 Présentation de mémoires	12
3.2.1 Survol.....	12
3.2.2 Principales constatations.....	13
3.2.3 Collecte et analyse de données	19
3.2.4 Mémoires non sollicités	19
3.3 Questionnaire en ligne.....	21
3.3.1 Survol.....	21
3.3.2 Principales constatations.....	21
3.3.3 Collecte et analyse de données	28
3.4 Réunions bilatérales	29
3.4.1 Survol.....	29
3.4.2 Principales constatations.....	29
Annexe A : Organisations et groupes consultés	31

Les services de Hill+Knowlton Strategies (H+K) ont été retenus par Sécurité publique Canada afin d'appuyer la réalisation de ce projet de mobilisation. Sécurité publique Canada a élaboré le programme des tables rondes en personne, et a choisi et invité les participants; H+K a animé ces discussions. Le questionnaire en ligne a été élaboré et lancé par Sécurité publique Canada. Le rôle de H+K était d'analyser et d'établir un rapport sur les données recueillies de tous les modes de mobilisation. Sécurité publique Canada a examiné les versions provisoires du présent rapport et a fourni des commentaires écrits à H+K, qui ont été intégrés dans le produit final.

Réduction de la criminalité violente

Résumé

Introduction

En octobre 2018, Sécurité publique Canada a lancé un processus de mobilisation en vue d'orienter les politiques, la réglementation et la législation pour réduire les crimes violents commis avec des armes à feu. Dans le cadre de ce processus, Sécurité publique Canada souhaitait mobiliser et entendre un large éventail d'intervenants, dont les partisans des mesures de restriction de l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de style arme d'assaut que les opposants à ces mesures. Bien que la mobilisation ait été articulée autour de l'examen d'une possible interdiction, les discussions ont porté sur plusieurs mesures qui pourraient réduire les crimes violents commis avec des armes à feu.

Le processus de mobilisation comprenait une série de huit tables rondes en personne, un questionnaire en ligne et un processus de présentation de mémoires ainsi que des réunions bilatérales avec divers intervenants. Compte tenu de la diversité des points de vue exprimés sur cet enjeu, le présent rapport fait ressortir les principaux thèmes communs et les grandes idées transmises par les participants citoyens et les intervenants ainsi que des points de vue uniques et divergents. Le rapport a pour objet d'exprimer fidèlement « ce que nous avons entendu » sur cet enjeu.

Principales constatations générales

- **Les points de vue sont très divergents sur la question de l'interdiction et de la restriction de l'accès :** Dans l'ensemble, les participants étaient fortement divisés sur la question de l'interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut. Les points de vue des intervenants exprimés par deux des modes de mobilisation – en personne et dans les mémoires - étaient variés, tant en opposition qu'à l'appui d'une interdiction. Inversement, la plupart des répondants au questionnaire (qui représentaient un échantillon de Canadiens qui avaient choisi de répondre au questionnaire) s'opposaient à l'interdiction.
- **Cibler le crime et mettre l'accent sur l'application de la loi :** Bon nombre de participants soutenaient avec énergie qu'une interdiction ciblerait les propriétaires respectueux de la loi, plutôt que les armes à feu illégales et n'aurait pas une grande incidence sur la réduction de la criminalité (notamment la violence des gangs). Par conséquent, de nombreux participants ont réclamé le renforcement des capacités des organismes d'application de la loi et des services frontaliers ainsi que des peines plus sévères pour le trafic d'armes à feu et les crimes liés aux armes à feu.
- **Régler les causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu :** Parmi les différents points de vue, un point de consensus était le besoin régler les conditions socioéconomiques qui favorisent la violence liée aux armes à feu; ce qui nécessite un plus grand appui aux initiatives et aux programmes communautaires. Au nombre de ces conditions, notons la pauvreté, l'absence de possibilités d'éducation ou d'emploi, le manque de services d'aide en santé mentale et l'exclusion sociale.
- **Recueillir et partager des données pertinentes sur les crimes liés aux armes à feu :** Il est nécessaire d'améliorer la collecte et le partage continu de données sur les crimes commis avec une arme à feu, notamment pour ce qui est des sources d'armes à feu illégales et les types de crime commis. Il a été exprimé qu'il est essentiel d'avoir des données pour soutenir les efforts des organismes chargés de l'application de la loi et des services frontaliers, ainsi que pour orienter les politiques et les lois.
- **Volonté de collaborer avec la communauté et l'industrie des armes à feu :** De nombreux intervenants représentant différents secteurs de la communauté des armes à feu souhaitent avoir l'occasion d'être plus impliqués et de collaborer plus étroitement avec le gouvernement fédéral en vue de trouver des solutions.
- **Nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle :** Un large éventail d'approches et d'idées ont été discutées, ce qui permet de croire qu'une approche multidimensionnelle doit être adoptée pour régler ce problème, plutôt que de mettre en œuvre une interdiction de manière isolée.

Réduction de la criminalité violente

Processus de mobilisation et principales constatations par mode de mobilisation

Séances en personne

Sécurité publique Canada a tenu une série de huit tables rondes en personne dans quatre villes : Vancouver (22 octobre 2018), Montréal (25 octobre 2018), Toronto (26 octobre 2018) et Moncton (29 octobre 2019). Au total, 77 intervenants ont participé à ces séances. Sécurité publique Canada a invité des intervenants en fonction de leurs connaissances, expérience, expertise et intérêt direct dans cet enjeu. Les intervenants représentaient des gouvernements provinciaux, des organismes d'application de la loi, des municipalités, des associations sans but lucratif (p. ex., domaine de la santé, services communautaires, jeunes, victimes), le milieu de l'éducation, le domaine de la faune et de la conservation, des détaillants, le milieu universitaire et de la recherche, ainsi que la communauté des armes à feu et du tir sportif.

Voici les principaux thèmes qui ressortent de l'analyse des séances en personne :

- **Réactions mitigées : Certains groupes se sont montrés plus favorables ou partagés au sujet d'une possible interdiction ou à un accès limité, alors que d'autres s'y sont fortement opposés**
- **Renforcement de la capacité d'application de la loi sur le terrain**
- **Collecte et partage des données pertinentes**
- **Mettre l'accent sur les crimes commis avec des armes à feu et les crimes connexes**
- **Mettre l'accent sur les facteurs sous-jacents à la violence armée**
- **Mettre l'accent sur l'entreposage sécuritaire**
- **Offrir des possibilités d'éducation aux enfants et aux jeunes**
- **Travailler en collaboration avec les détaillants et la communauté des armes à feu**
- **Étudier la possibilité d'avoir des exigences en matière de signalement pour le système de soins de santé**

Mémoires

Sécurité publique Canada a aussi demandé à un large éventail d'intervenants de présenter un mémoire. Dans l'ensemble, 36 mémoires ont été reçus des intervenants invités, lesquels représentaient une variété de secteurs et de points de vue, notamment du tir sportif, de la santé, des gouvernements (provinciaux, territoriaux et régionaux), des femmes, des municipalités et des communautés, des victimes, du domaine de la faune et de la conservation et des détaillants. De plus, Sécurité publique Canada a reçu près de 1 200 mémoires de particuliers ayant de l'expérience pertinente à la question.

Voici les principaux thèmes qui ressortent des mémoires :

- **Réactions mitigées à une possible interdiction ou à un accès limité**
- **Collecte de données pertinentes sur les crimes commis avec des armes à feu**
- **S'attaquer aux facteurs de risques sous-jacents à la violence armée**
- **Cibler le trafic d'armes à feu illégales**
- **Renforcer la capacité d'application de la loi**
- **Consulter la communauté et l'industrie des armes à feu**
- **Offrir davantage de services de soutien et de dépistage en santé mentale**
- **Éduquer davantage sur l'entreposage sécuritaire**
- **Atténuer les conséquences de la violence liée aux armes à feu sur les femmes**
- **Préciser la définition et le classement des « armes d'assaut »**

Réduction de la criminalité violente

Questionnaire en ligne

En plus de mobiliser les intervenants, Sécurité publique Canada a élaboré et lancé un questionnaire auquel tous les Canadiens avaient accès en ligne. Le questionnaire a été accessible pendant un mois, du 11 octobre au 10 novembre 2018. Pendant cette période, 134 917 questionnaires ont été remplis. Pour ce qui est du profil démographique des répondants, plus de la moitié étaient des hommes; la plupart venaient de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta; et la plus grande partie d'entre eux vivaient en milieu urbain. De plus, près de la moitié possédaient une arme à feu.

Voici les principales constatations issues du questionnaire en ligne :

- **La majorité des participants n'étaient pas en faveur d'un accès plus limité aux armes à feu et aux armes à feu de style arme d'assaut**
- **Mettre l'accent sur le marché illégal et non les armes à feu détenues légalement**
- **Cibler les criminels et non les propriétaires légitimes**
- **Des préoccupations au sujet du terme « arme d'assaut »**
- **Mettre l'accent sur la contrebande et la Sécurité frontalière**
- **Avoir des processus de contrôle plus stricts pour les personnes qui font l'acquisition d'armes à feu**

Réduction de la criminalité violente

1. Introduction

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement du Canada à réduire les crimes violents commis avec des armes à feu, Sécurité publique Canada a lancé un processus de mobilisation en octobre 2018 pour contribuer à orienter les politiques, les règlements et les lois sur cet enjeu. Dans un processus porté par le ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé et le secrétaire parlementaire du premier ministre (Jeunesse), Sécurité publique Canada souhaitait mobiliser et entendre un large éventail d'intervenants, autant les partisans des mesures de restriction de l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de style arme d'assaut que les opposants à ces mesures. Le processus de mobilisation comprenait une série de huit tables rondes en personne, un questionnaire en ligne, un processus de présentation de mémoires ainsi que des réunions bilatérales avec divers intervenants.

Le processus de mobilisation a été entamé en raison d'un engagement pris dans la lettre de mandat, à savoir « vous pencher sur la possibilité d'interdire complètement les armes de poing et les armes d'assaut au Canada, sans entraver l'utilisation légitime d'armes à feu par les Canadiens ». Bien que la mobilisation ait été articulée autour de l'examen d'une possible interdiction, les discussions ont porté sur plusieurs mesures qui pourraient réduire les crimes violents, dont, sans toutefois s'y limiter, la restriction de l'accès à des types précis d'armes à feu.

Le présent rapport résume les principales constatations communes à l'ensemble des modes de mobilisation ou observées dans chacun des modes. Compte tenu de la diversité des points de vue exprimés sur cet enjeu, le présent rapport fait ressortir les principaux sujets et les grandes idées partagées par les citoyens et les intervenants ainsi que des points de vue uniques et divergents. Le rapport a pour objet d'exprimer fidèlement « ce que nous avons entendu » sur cet enjeu en faisant entendre toutes les personnes et les groupes qui ont investi du temps, de l'énergie et des efforts dans le processus de mobilisation. L'annexe A donne la liste des organisations et des groupes consultés.

Réduction de la criminalité violente

2. Principales constatations générales

La présente section contient un sommaire des principales constatations tirées de « ce que nous avons entendu » des participants (public et intervenants) dans l'ensemble des modes de mobilisation.

Plusieurs thèmes et idées sont communs à l'ensemble des participants, même parmi les participants qui ne s'entendent pas sur la nécessité d'une interdiction. Ces thèmes comprennent la nécessité d'aborder les facteurs sous-jacents qui contribuent à la violence liée aux armes à feu ainsi que de recueillir et de partager plus de données pertinentes. Toutefois, certains points de vue sont exclusifs à certains participants ou sont davantage mis de l'avant par certains participants qui s'opposent à une interdiction, comme la nécessité de cibler les criminels et non les propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi.

En plus de donner leur point de vue sur une possible interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut ou sur la restriction de l'accès à ces armes, les participants ont fait état de différentes priorités en vue de la réduction des crimes violents commis avec des armes à feu, qui sont résumées dans la présente section et analysées en détail dans l'ensemble du rapport.

Les points de vue sont très divergents sur la question de l'interdiction et de la restriction de l'accès : Le processus de mobilisation a permis de constater que les points de vue sont diamétralement opposés sur la question de l'interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut. Dans les deux camps, de nombreux intervenants ont des opinions très tranchées sur l'interdiction. À titre de comparaison entre les différents modes de mobilisation, mentionnons que les points de vue des intervenants exprimés au cours des dialogues en personne et dans les mémoires étaient beaucoup plus variés et représentaient les opposants à l'interdiction et les partisans de l'interdiction. Inversement, la plupart des répondants au questionnaire (qui représentaient un échantillon de Canadiens qui avaient choisi de répondre au questionnaire) s'opposaient à l'interdiction.

Cibler le crime et mettre l'accent sur l'application de la loi : De nombreux intervenants et participants du public sont convaincus qu'une interdiction vise les propriétaires qui respectent la loi au lieu de contrôler les armes à feu illégales et de réduire la criminalité (en particulier la violence des gangs de rue). Il s'agit de l'un des principaux points sensibles de cet enjeu puisqu'une grande partie des commentaires recueillis au moyen du processus de mobilisation expriment la préoccupation et la frustration de la communauté canadienne des armes à feu. Par conséquent, de nombreux participants réclament qu'une attention plus grande soit portée au marché des armes à feu illégales par le renforcement des capacités des organismes d'application de la loi et des services frontaliers ainsi que des peines plus sévères pour le trafic d'armes à feu et les crimes liés aux armes à feu. Selon certains participants, le resserrement de l'application de la loi serait plus efficace qu'une interdiction.

Régler les causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu : De nombreux intervenants et participants issus du public – autant les opposants que les partisans de l'interdiction – s'entendent sur la nécessité de régler les conditions socioéconomiques qui favorisent la violence liée aux armes à feu. Ces facteurs comprennent la pauvreté, l'absence de possibilités d'éducation ou d'emploi, le manque de services d'aide en santé mentale et l'exclusion sociale. Il est particulièrement important de s'attaquer à ces problèmes pour joindre les enfants et les adolescents. Des participants ont mentionné qu'il fallait davantage de financement à long terme et de soutien des programmes et des initiatives communautaires pour prévenir les crimes violents.

Recueillir et partager des données pertinentes sur les crimes liés aux armes à feu : De nombreux intervenants souhaitent particulièrement améliorer la collecte et le partage de données sur les crimes liés aux armes à feu, en particulier en ce qui concerne les sources d'armes à feu illégales (p. ex., la contrebande, le vol, l'achat par prête-nom) et les types de crime qui sont commis. De nombreux intervenants estiment qu'il faut recueillir des données plus pertinentes de façon continue et que les organismes d'application de la loi et de services frontaliers doivent disposer de mécanismes pour partager des données. Les opposants à une interdiction ou à des restrictions supplémentaires sont particulièrement préoccupés et estiment que les données actuelles sont insuffisantes pour appuyer les efforts d'application de la loi sur le terrain et orienter les politiques et les lois.

Réduction de la criminalité violente

Volonté de collaborer avec la communauté et l'industrie des armes à feu : De nombreux intervenants qui représentent différents secteurs de la communauté et de l'industrie des armes à feu (p. ex., les détaillants, les amateurs de chasse et de plein air et les tireurs sportifs) souhaitent avoir l'occasion de collaborer plus étroitement avec le gouvernement fédéral sur la question de la réduction de la violence liée aux armes à feu et de l'automutilation.

Nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle : Une vaste gamme d'approches et d'idées ont été suggérées en vue de la réduction des crimes violents commis avec des armes à feu, ce qui permet de croire qu'une approche multidimensionnelle – non l'imposition d'une interdiction sans autres mesures – doit être adoptée pour régler ce problème.

3. Principales constatations par mode de mobilisation

La présente section fournit un résumé détaillé des principales constatations tirées de « ce que nous avons entendu » des trois modes de mobilisation complémentaires :

1. Tables rondes en personne avec les intervenants
2. Présentation des mémoires :
 - a. Des intervenants;
 - b. Du public
3. Questionnaire en ligne ouvert au public
4. Réunions bilatérales avec des intervenants

3.1 Tables rondes en personne

3.1.1 Survol

Pour faire participer une variété d'intervenants au dialogue, Sécurité publique Canada a tenu une série de huit tables rondes en personne dans quatre villes : Vancouver (22 octobre 2018), Montréal (25 octobre 2018), Toronto (26 octobre 2018) et Moncton (29 octobre 2019). Dans chacune de ces villes, deux séances de 2 heures 30 minutes par jour ont eu lieu.

Les tables rondes visaient à recueillir le point de vue des intervenants sur 1) la réduction des crimes commis avec des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut au Canada, et 2) la restriction de l'accès illégal aux armes de poing ou aux armes à feu de style arme d'assaut. Pendant leurs discussions, on a demandé aux intervenants d'identifier des défis et des occasions d'aider à orienter les mesures ciblant la réduction de la violence liée aux armes à feu au Canada, y compris des mesures possibles pour limiter l'accès, l'effet de restrictions supplémentaires, et des stratégies pour réduire le vol, la contrebande, et l'achat par prête-nom. Les discussions et les thèmes en résultant ont vu le jour tout naturellement durant les conversations.

L'animateur de chaque table ronde était soit le ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé ou le secrétaire parlementaire du ministre. En outre, de hauts fonctionnaires de Sécurité publique Canada et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont participé aux séances à titre d'observateurs. Les séances ont été appuyées d'un médiateur indépendant pour favoriser un dialogue respectueux et ouvert pour tous les participants tout en veillant à une discussion productive. De plus, un preneur de notes y a participé.

Au total, 77 intervenants ont participé à ces séances et représentaient une variété de perspectives sur cet enjeu. Sécurité publique Canada a invité des intervenants en fonction de leurs connaissances, expérience, expertise et intérêt direct à l'égard de l'enjeu, et les invitations ont été envoyées principalement à des organisations plutôt qu'à des particuliers. Les intervenants représentaient des gouvernements provinciaux, des organismes d'application de la loi, des municipalités, des associations sans but lucratif (p. ex., domaine de la santé, services communautaires, jeunes, victimes), le milieu de l'éducation, le domaine de la faune et de la conservation, des détaillants, le milieu universitaire et de la recherche, ainsi que la communauté des armes à feu et du tir sportif.

Réduction de la criminalité violente

3.1.2 Principales constatations

Réactions partagées à l'égard d'une interdiction ou de la restriction de l'accès : Dans l'ensemble, les participants avaient des points de vue divisés à propos d'une interdiction. Certains groupes appuyaient davantage l'interdiction ou leur point de vue était partagé, et d'autres s'y opposaient fermement.

Les groupes en faveur de l'interdiction ou de restrictions supplémentaires ont reconnu que bien qu'il soit tout de même possible d'obtenir des armes à feu de façon illégale, des restrictions supplémentaires pourraient contribuer à la réduction du nombre d'armes qui seraient en fin de compte utilisées à des fins illégales. Certains ont indiqué que les armes à feu légales sont utilisées pour commettre des crimes violents (p. ex., dans les régions rurales, violence familiale). Les plus fervents défenseurs d'une interdiction ont proposé que personne n'ait accès à des armes de poing ou à des armes à feu de style arme d'assaut à l'exception des membres des organismes d'application de la loi et des forces armées.

« La seule façon de [réduire la violence liée aux armes à feu] est si le gouvernement met à la disposition des policiers des fonds et des ressources pour qu'elle aille sur le terrain et fasse son boulot. »

Inversement, les participants qui s'opposaient à une interdiction ont précisé qu'elle serait inefficace puisqu'elle touche seulement les propriétaires qui respectent les lois et non le marché illégal ou l'utilisation criminelle. Ils ont dit qu'il faut se concentrer davantage à faire appliquer les règlements actuels et à faire une plus grande distinction entre l'utilisation illégale et légale des armes à feu.

Accroître la capacité d'application de la loi sur le terrain : L'un des sujets principaux abordés dans la plupart des séances (y compris par des participants qui s'opposaient à l'interdiction et qui l'appuyaient) était la nécessité d'accroître la capacité d'application de la loi sur le terrain pour lutter contre les sources d'armes à feu illégales. Dans l'ensemble, les participants se préoccupaient davantage de la contrebande et de la sécurité frontalière compte tenu de la proximité du Canada aux États-Unis (É.-U.), et moins du vol et de l'achat par prête-noms (que les participants n'ont pas reconnu comme un problème considérable).

Le fait d'accroître la capacité d'application de la loi exige des ressources et des fonds ainsi que des outils pour les activités sur le terrain, surtout pour les organismes d'application de la loi à tous les échelons et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Les participants ont insisté sur la nécessité d'accroître la capacité d'inspection et d'enquête au niveau municipal, surtout à l'égard des gangs de rue et du crime organisé. De plus, les participants ont soulevé la nécessité d'une capacité de réaliser des inspections plus régulières et imprévues (p. ex., pour veiller au respect des exigences en matière d'entreposage), de veiller à la saisie des armes à feu sans délai dans des situations dangereuses (p. ex., situation de crise, violence familiale), et d'assurer un suivi diligent auprès des propriétaires d'armes à feu. De nombreux intervenants ont laissé entendre que le fait d'accroître les ressources sur le terrain pourrait contribuer à mieux faire appliquer les règlements actuels en matière d'armes à feu.

De plus, certains estimaient que le Programme canadien sur les armes à feu et les contrôleurs des armes à feu (CAF) provinciaux et territoriaux pourraient jouer un rôle pour contrôler les personnes et cerner les tendances, comme les tendances d'achat inhabituel ou suspect. Il pourrait donc être question de travailler en plus étroite collaboration avec des partenaires clés comme les détaillants.

Recueillir et partager des données pertinentes : Plusieurs intervenants dans toutes les séances ont réclamé des améliorations dans la collecte de données en ce qui concerne la violence liée aux armes à feu au Canada, et le partage de données entre organismes et organisations concernés. Bon nombre d'intervenants ont jugé que ces données étaient non disponibles, partielles ou de mauvaise qualité à l'heure actuelle. Les participants ont dit que l'amélioration de la collecte et du partage des données est essentielle pour appuyer les efforts d'application de la loi sur le terrain, et pour orienter les politiques publiques sur les armes à feu.

« Il faut dresser un meilleur portrait des renseignements. »

Réduction de la criminalité violente

Plus particulièrement, de nombreux participants ont jugé qu'il faut améliorer la collecte de données. Cela pourrait comprendre la collecte de données plus précises sur la violence liée aux armes à feu, sur la provenance des armes à feu illégales (p. ex., au pays ou à l'étranger, contrebande ou vol ou achat par prête-nom), et le nombre de crimes commis avec des armes à feu par des personnes ayant un permis et des personnes n'ayant pas de permis. De plus, les participants ont mis de l'avant la valeur d'avoir plus de données relatives aux causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu, puisqu'elle peut contribuer à orienter la recherche approfondie et les décisions stratégiques de cibler des communautés particulières et effectuer des investissements socioéconomiques efficaces.

De nombreux participants ont aussi discuté de la nécessité de faire intervenir d'autres organisations et secteurs dans la collecte, l'analyse et le partage de données puisqu'il faut plusieurs sources pour recueillir des renseignements détaillés sur les crimes commis avec des armes à feu. En plus des organismes d'application de la loi et des services frontaliers, les participants ont soulevé la nécessité d'améliorer la communication de renseignements entre le gouvernement, les fournisseurs de soins de santé et les partenaires dans la collectivité. Une meilleure communication est particulièrement indispensable pour offrir à la police et aux services frontaliers un accès « ponctuel » élargi aux données pertinentes.

Cibler les crimes impliquant des armes à feu et les crimes connexes : À l'instar du sujet précédent à propos de la capacité d'application de la loi, de nombreux intervenants (surtout les plus susceptibles de s'opposer à une interdiction) ont réclamé que l'on cible davantage les crimes commis avec des armes à feu et l'activité criminelle connexe, surtout les gangs de rue et le crime organisé (p. ex., les marchés de drogues dominants sont des véhicules importants d'armes à feu dans les collectivités). Par conséquent, certains participants estimaient que les efforts doivent cibler les crimes qui sont commis dans les grandes villes comme Toronto, Montréal et Vancouver. Toutefois, quelques participants ont précisé que la violence liée aux armes à feu ne concerne pas seulement les gangs de rue; elle concerne aussi la violence familiale et le suicide.

En plus des mesures d'application de la loi spécialisées (p. ex., équipes de police dotées de pouvoirs d'enquête accrus consacrées aux gangs de rue et aux armes à feu illégales), de nombreux participants ont mis l'accent sur la mise en œuvre de sanctions plus sévères (et moins de peines réduites) pour les crimes relatifs aux armes à feu. Bon nombre d'entre eux a indiqué qu'à l'heure actuelle, il y a beaucoup d'indulgence et pas assez de dissuasion, ce qui entraîne de hauts taux de récidive. Par exemple, certains participants ont suggéré d'imposer une peine minimale obligatoire (d'autres se sont fermement opposés à cette mesure) et, de façon plus générale, de punir les criminels « avec toute la rigueur de la loi ».

Certains participants ont aussi soulevé la nécessité de mettre en place des mesures proactives, surtout pour aider à empêcher que les enfants et les jeunes se joignent à des gangs de rue ou commettent des crimes. Ces réflexions font l'objet de discussions approfondies plus loin sous le sujet « Offrir des occasions d'éducation aux enfants et aux jeunes. »

Cibler les causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu : Plusieurs intervenants ont insisté sur l'importance d'agir sur les facteurs socioéconomiques qui peuvent constituer des causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu, comme la pauvreté, l'éducation et l'emploi insuffisants, l'itinérance, l'exclusion et l'isolement sociaux ainsi que les troubles de santé mentale.

« Les gangs continueront de se procurer des armes. Ce sont leurs activités qui exigent cela [...] C'est pourquoi nous retournons du côté de la demande. »

« Si j'ai peur de perdre ma liberté pendant une période considérable, pas seulement quatre mois... peut-être je n'utiliserai pas d'arme à feu. »

« Il faut moins se préoccuper des passages à la frontière et plus... Pourquoi cette personne ne pense-t-elle pas à saisir des occasions d'emploi au lieu [de commettre un crime ou de se joindre à un gang?] »

Réduction de la criminalité violente

Pour contribuer à régler ces enjeux systémiques, de nombreux participants ont soulevé la nécessité d'effectuer des investissements à long terme dans les collectivités pour offrir davantage de mécanismes et de services en amont, et, de façon plus large, améliorer les conditions socioéconomiques. On a indiqué que ces mesures sont particulièrement importantes parce que les municipalités n'ont souvent pas les fonds et les ressources nécessaires pour appuyer les programmes et les initiatives à long terme. De plus, certains ont insisté sur la nécessité d'encourager les membres de la collectivité à participer activement et de veiller à ce que les initiatives soient appropriées sur le plan culturel. Ce genre d'approche aide les personnes et les familles à accroître leur résilience et à prévenir leur implication dans des activités criminelles qui entraînent la violence liée aux armes à feu.

Certains participants ont ciblé davantage la façon dont certains facteurs de risque pourraient servir à orienter le contrôle des personnes qui tentent d'obtenir des armes à feu, comme des troubles de santé mentale, des antécédents de violence, ou l'exposition à la violence familiale. Certains ont indiqué que ces

facteurs seraient particulièrement utiles pour repérer les jeunes à risque ou vulnérables.

Toutefois, certains participants avec de l'expérience en santé mentale ont appelé à la prudence à l'égard de la stigmatisation des personnes ayant des troubles de santé mentale, puisqu'elles ne sont pas plus à risque de faire preuve de violence, particulièrement si elles suivent un traitement. Ils ont expliqué que le lien entre la santé mentale et la violence liée aux armes à feu est parfois surestimé et qu'il ignore le large éventail de facteurs qui entrent en jeu.

Cibler davantage l'entreposage sécuritaire : Au cours de presque toutes les séances, de nombreux intervenants ont discuté de la nécessité d'accorder la priorité à l'entreposage sécuritaire des armes à feu. Toutefois, les points de vue des participants sur ce qui est nécessaire divergeaient, et la situation était largement attribuable à leurs opinions sur la possibilité d'une interdiction ou restriction de l'accès aux armes à feu de style arme d'assaut. Par exemple, les participants en faveur d'une interdiction ou de restrictions ont demandé des règlements d'entreposage plus stricts, autant pour les propriétaires privés que pour les détaillants, dans le but d'aider à empêcher que les jeunes, les personnes en crise atteintes d'un trouble mental, et les personnes sous l'effet de la drogue ou de l'alcool d'avoir accès à des armes à feu.

Les participants dans plusieurs séances ont proposé de tenir compte d'options d'entreposage non résidentiel, comme le fait d'exiger qu'un propriétaire d'armes à feu laisse ses armes à feu à un club ou à un champ de tir ou dans une installation d'entreposage centralisée, surtout dans les grands centres urbains. Un intervenant a décrit le succès de ce genre d'initiative dans le contexte de son expérience de travail dans une collectivité des Premières Nations où les membres de la collectivité ont convenu d'entreposer volontairement leurs armes dans un placard à armes à feu communautaire à la suite d'une période de violence liée aux armes à feu endémique. Une autre idée consistait à élargir l'inspection de l'entreposage personnel, qui pourrait comprendre des inspections régulières et imprévisibles pour vérifier que les armes à feu sont entreposées de façon sécuritaire et qu'elles sont encore en possession de leur propriétaire.

Inversement, les intervenants qui s'opposaient à restreindre l'accès étaient fermement opposés à l'idée d'un entrepôt centralisé non résidentiel et ont indiqué qu'il constitue une cible plus importante de vol d'armes à feu. Plutôt, certains ont soulevé la nécessité de fournir plus d'éducation sur l'entreposage sécuritaire (p. ex., campagnes nationales) parce qu'ils reconnaissent que certains propriétaires pourraient ne pas respecter les exigences en matière d'entreposage. De plus, certains étaient ouverts à l'idée d'étudier la façon dont il serait possible de renforcer les exigences, comme exiger que les armes à feu et les munitions soient entreposées à des endroits différents et de façon sécuritaire. Toutefois, de nombreux membres de la communauté des armes à feu ont souligné qu'il faut que les exigences soient justes et élaborées en collaboration avec les propriétaires d'armes à feu, car la majorité d'entre eux se conforment déjà aux règlements en place.

« Les personnes doivent se sentir incluses sur le plan social, avoir un revenu et sentir qu'elles vivent dans un environnement sécuritaire. »

« Si les rues semblent être plus sûres, il se pourrait que [les enfants et les jeunes] intègrent un gang parce que cela donne l'impression que c'est une famille. »

« Il faut faire attention à la stigmatisation. La plupart des personnes ayant des troubles de santé mentale ne sont pas dangereuses. »

Réduction de la criminalité violente

Offrir des occasions d'éducation aux enfants et aux jeunes :

Certains intervenants, plus particulièrement ceux qui se préoccupent davantage de la présence d'armes à feu dans les collectivités, estiment que le fait de mobiliser les enfants et les jeunes doit être une priorité pour prévenir la violence liée aux armes à feu. Les initiatives visant à atteindre les personnes de tous âges sont importantes, puisque de nombreux intervenants qui travaillent directement avec des enfants et des jeunes ont discuté du fait qu'il se trace souvent une « trajectoire claire » chez les personnes à risque qui sont plus susceptibles de se joindre à des gangs de rue ou de se retrouver en prison. Par conséquent, les intervenants insistent sur l'importance de la mobilisation précoce grâce à de vastes programmes scolaires pour contribuer à l'éducation des jeunes enfants (p. ex., enseigner l'action et l'expression non-violentes), et à des initiatives plus ciblées destinées aux jeunes plus vieux à risque. L'appui de ces initiatives nécessite un financement durable. De plus, certaines initiatives menées avec des partenaires ont été mises en évidence, comme le partenariat entre le Service de police de Calgary et le YouthLink Calgary Police Interpretive Centre, qui offre des possibilités d'éducation sur les carrières dans le domaine de l'application de la loi.

« Pour ce qui est des enfants et des gangs. Au secondaire, c'est déjà trop tard. Nous visons les 7^e et 8^e années. Après c'est hors de notre contrôle. J'ai écouté des appels de membres de gang de haut rang parler avec de jeunes enfants. »

De nombreux intervenants ont souligné la nécessité de repérer et d'appuyer les jeunes à risque, surtout ceux qui pourraient faire partie du système d'organismes de protection de la jeunesse, qui ont vécu un traumatisme, qui ne fréquentent pas l'école régulièrement, et qui sortent d'un gang ou d'un centre de détention pour mineurs. Les initiatives visant à atteindre ces jeunes devraient faire intervenir les écoles et les organismes d'application de la loi à titre de partenaires de sensibilisation et de prestation, ainsi que les membres et les groupes de la collectivité qui sont informés. De façon plus générale, certains intervenants ont soulevé des préoccupations sur la façon dont les enfants et les jeunes sont de plus en plus désensibilisés à l'égard de la culture des gangs de rue et des armes à feu en raison des bulletins de nouvelles, des médias populaires et des jeux vidéo. Par conséquent, une campagne de sensibilisation du public plus large, semblable aux campagnes récentes de messagerie texte au volant et de consommation de cannabis, pourrait s'avérer utile.

De plus, quelques membres de la communauté des armes à feu ont discuté des initiatives qu'ils ont entreprises, comme enseigner la responsabilité en tant que propriétaire d'armes à feu par l'entremise de programmes de tir sportif. Certaines ont discuté de la nécessité d'élargir ces types d'initiatives aux écoles pour atteindre davantage d'enfants et de jeunes.

Collaborer avec les détaillants et la communauté des armes à feu :

Plusieurs intervenants représentant la communauté et l'industrie des armes à feu ont soulevé la nécessité d'accroître la mobilisation et la collaboration. De nombreux participants estiment que les propriétaires d'armes à feu doivent être vus sous un jour plus positif et traités comme des alliés, surtout parce qu'ils peuvent offrir une expertise et une capacité inestimables. De plus, de nombreux membres de la communauté contribuent déjà aux solutions et adoptent des pratiques exemplaires, comme des membres de clubs de tir qui offrent une formation gratuite de maniement d'armes à feu et des détaillants qui aident à déceler les comportements et les achats douteux.

« Travaillez avec nous, et non pas contre nous. »

« Ce sont des problèmes techniques qui ont besoin de solutions techniques. »

Parmi certaines idées, citons mettre sur pied un groupe de travail pour partager les connaissances et les idées, la prestation de plus de formations ainsi que de ressources pour les enfants et les jeunes ainsi que le grand public au sujet de la sécurité des armes à feu, l'élaboration conjointe de codes de pratique destinés aux propriétaires d'armes à feu (p. ex., tenir un inventaire personnel des armes à feu détenues, dont des renseignements sur la marque, le modèle et le numéro de série, qu'on pourrait communiquer à la police en cas de vol). Quelques intervenants ont aussi discuté de la nécessité que les CAF et les détaillants collaborent pour assurer une surveillance plus active de l'achat par prête-nom, alors que d'autres ont désigné le rôle plus important que le Programme canadien des armes à feu jouera à cerner les tendances.

Étudier les exigences en matière de signalement pour le système de soins de santé : Dans diverses séances, l'un des sujets que les participants ont abordés consistait à savoir si les professionnels de la santé doivent être responsables de signaler des enjeux qui pourraient se rapporter à la violence liée aux armes à feu. En citant l'exemple du projet de loi 9 au Québec, certains ont proposé que les médecins aient l'autorisation d'aviser les autorités (p. ex., les organismes d'application de la loi, les CAF) de comportements douteux ou préoccupants qui pourraient justifier la saisie d'armes à feu. Par exemple, le signalement pourrait être obligatoire pendant le traitement d'une grave maladie mentale d'une personne.

Réduction de la criminalité violente

De façon plus générale, quelques participants ont discuté de la nécessité de surveiller les tendances relatives aux blessures causées par des armes à feu.

Voici d'autres constatations que quelques participants (quoiqu'en moins grand nombre) ont mentionnées au cours des tables rondes en personne :

- **Préoccupations relatives à l'imprécision du terme « arme d'assaut »** : Les intervenants qui s'opposaient à une interdiction ont soulevé une vive préoccupation relativement à l'usage de l'expression « arme d'assaut » qu'ils jugent trompeuse puisque les caractéristiques qui définissent habituellement cette expression (p. ex., grande capacité, automatique) sont interdites au Canada. Les intervenants ont laissé entendre qu'il faut un terme ou une expression plus exact. Ils ont constaté que l'usage de cette formulation constitue aussi un manque de respect à l'égard de la communauté des armes à feu et parce qu'elle contribue à répandre la peur. L'expression « arme à feu de style arme d'assaut » a depuis été adoptée.
- **Étudier les répercussions sexospécifiques de la violence** : Certains intervenants ont discuté de la mesure dans laquelle il faut porter une attention plus particulière aux manières dont la violence liée aux armes à feu a des conséquences différenciées selon le sexe. Par exemple, la violence liée aux armes à feu est majoritairement commise par des hommes, et ce sont majoritairement des hommes qui meurent en raison d'une arme à feu. Plusieurs participants ont mis de l'avant les conséquences que la violence liée aux armes à feu a sur les femmes. On a soulevé des exemples, notamment les victimes de violence conjugale (qui sont largement touchées par la présence d'armes à feu légales), les jeunes femmes exploitées par des gangs de rue (p. ex., achat par prête-nom). On a constaté aussi que les infirmières de salle d'urgence, en grande majorité des femmes, sont témoins de première main des effets de la violence liée aux armes à feu. Des participants ont suggéré que des efforts doivent être déployés pour collaborer davantage avec la police (p. ex., accroître la capacité de saisie dans les cas de violence familiale) et les partenaires dans les collectivités, ainsi qu'une campagne d'éducation pour les femmes et les filles à risque.
- **Envisager diverses restrictions en matière d'octroi de permis** : De nombreux participants n'ont pas suggéré de mesures particulières de modification du régime d'octroi de permis (au-delà de leur opinion selon laquelle il faut limiter l'accès ou non), mais parmi certaines des idées, citons le fait de vérifier les antécédents de façon plus rigoureuse (p. ex., pour révéler des troubles de santé mentale, interaction avec la police), de réaliser des vérifications de sécurité des propriétaires plus fréquentes, et d'exiger plus de justification pour l'achat d'une arme à feu. De plus, quelques participants ont soulevé la nécessité d'accroître la diligence raisonnable et la capacité de saisie en raison de l'expiration des enregistrements, une mesure qui pourrait faire intervenir les membres de la communauté qui collaborent avec les organismes d'application de la loi pour contribuer à régler les problèmes de capacité.
- **Envisager l'interdiction des répliques d'armes à feu** : Quelques participants, surtout ceux qui résident dans une grande ville, ont soulevé une préoccupation relativement à la popularité croissante des répliques d'armes à feu, telles que les fusils à air comprimé et les armes à balles BB. Par exemple, certains ont expliqué la façon dont elles contribuent à la culture de gang de rue, nécessitent des ressources d'application de la loi (p. ex., policiers se dépêchant sur les lieux pour intervenir), et peuvent causer des dommages en raison de la vitesse considérable de certains modèles. Par conséquent, certains ont suggéré leur interdiction.

3.1.3 Collecte et analyse de données

Un preneur de notes indépendant a pris des notes détaillées pour consigner la discussion des huit séances. Ces notes ont servi à rédiger un rapport sommaire sur la table ronde de chaque séance résumant les thèmes et les idées principaux des intervenants en réponse aux questions de discussion.

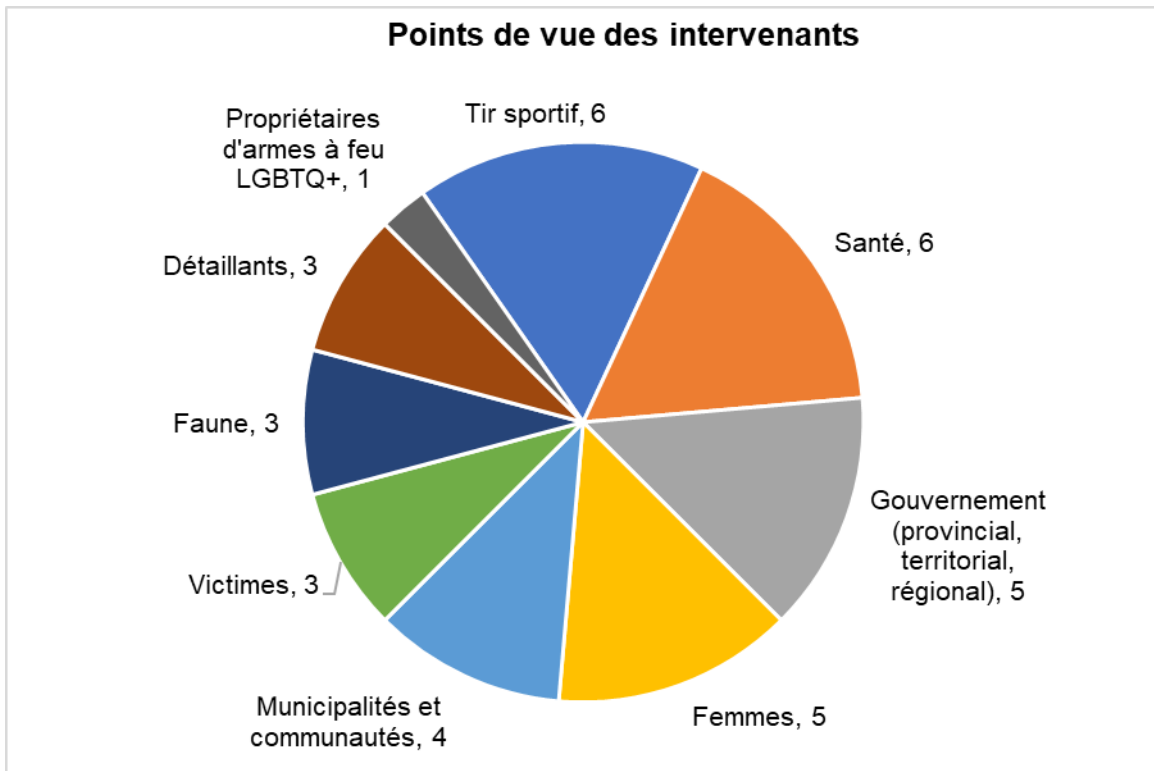
Afin d'élaborer ce rapport sommaire global, on a examiné de façon approfondie tous les rapports sommaires sur les tables rondes pour cerner les principaux sujets abordés par les intervenants dans l'ensemble des séances. Plus particulièrement, l'accent a été mis sur le fait de souligner 1) les points de vue sur une interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut ou sur la restriction de l'accès à ces armes, et 2) les priorités et les idées quant à la réduction de la criminalité violente. De plus, on a examiné les notes détaillées des séances pour veiller à ce que les détails clés et les citations se trouvent également dans le présent rapport.

Réduction de la criminalité violente

3.2 Présentation de mémoires

3.2.1 Survol

En plus du questionnaire en ligne et des tables rondes en personne, Sécurité publique Canada a demandé à une grande variété d'intervenants de présenter un mémoire. Les mémoires ont été présentés sous différentes formes, dont des exposés de principe et des mémoires de recherche, des notes de breffage et d'information, ainsi que des courriels. Dans l'ensemble, on a reçu 36 mémoires d'intervenants invités à le faire. Ces intervenants représentaient divers groupes et organismes, secteurs et points de vue, que le diagramme ci-dessous présente :



Réduction de la criminalité violente

3.2.2 Principales constatations

Contre une interdiction

De nombreux intervenants se sont explicitement opposés à une interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut ou à une restriction supplémentaire de l'accès à ces armes, y compris tous les clubs et associations de tir sportif et détaillants, la plupart des universitaires et des chercheurs et des associations sur la faune et la conservation, ainsi qu'un gouvernement territorial, une association représentant des municipalités rurales ainsi qu'un groupe représentant les propriétaires d'armes à feu de la communauté LGBTQ+.

Voici les raisons principales appuyant la position de ces intervenants à propos d'une interdiction ou d'une restriction supplémentaire :

- **Punition des propriétaires légitimes plutôt que des criminels :** La raison la plus souvent évoquée dans le cas de l'opposition à une interdiction est que, selon plusieurs intervenants, l'interdiction ne cible pas efficacement le marché illégal ni ne réduit la criminalité. Au lieu, elle nuit aux propriétaires légitimes qui utilisent des armes à feu pour diverses raisons valables, comme le tir sportif et à la cible. Ce point de vue est particulièrement important chez les associations et clubs de tir sportif, les détaillants et les associations de la faune et de la conservation. Plus particulièrement, certains ont suggéré de se concentrer de façon plus importante sur la lutte contre la violence par les gangs de rue, surtout dans les grandes villes comme Toronto.

« Vous réagissez à une vague de crimes, mais ce n'est pas un problème d'armes à feu. »
- **L'accent devrait porter sur les causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu :** Plusieurs intervenants ont aussi discuté de la façon dont une interdiction ne règle pas les causes sous-jacentes de la violence liée aux armes à feu, qui reflète des facteurs sociaux, économiques et culturels généraux. Par exemple, certains ont laissé entendre que le fait de réduire la violence liée aux armes à feu (ainsi que les activités criminelles connexes, comme la participation à des gangs de rue) est une question de lutte contre la pauvreté, le manque d'emploi et d'occasions, et de troubles de santé mentale. Divers intervenants ont exprimé ce point de vue comme raison de s'opposer à une interdiction.

« Le problème qui nous intéresse est moins une question de contrôle, mais réside dans la compréhension de l'étiologie qui sous-tend la violence, en particulier la violence liée aux armes à feu. »
- **Conséquences économiques négatives sur l'industrie et le sport :** Certains des clubs et associations de tir sportif, des détaillants et des associations de la faune et de la conservation ont insisté sur le fait qu'une interdiction aurait des conséquences négatives importantes sur l'industrie d'équipements sportifs et du tir sportif. Par exemple, certains ont expliqué qu'une interdiction nuirait aux petites entreprises et qu'elle entraînerait la fermeture des champs de tir et la perte d'emplois dans les collectivités.

« Le gouvernement, lorsqu'il prend des mesures qui auront des conséquences négatives sur ces petites entreprises, doit tenir compte des conséquences économiques de ces mesures. »
- **Données et preuves insuffisantes pour justifier une interdiction :** Certains intervenants estimaient aussi qu'il n'existe aucune donnée probante à l'appui d'une interdiction des armes de poing ou des armes à feu de style arme d'assaut, en particulier sur la provenance des armes à feu utilisées dans le cas de crimes (p. ex., achat par prête-nom) et sur les personnes qui commettent ces crimes.

Réduction de la criminalité violente

En faveur d'une interdiction

Plusieurs intervenants appuyaient explicitement une interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut ou une restriction supplémentaire de l'accès à ces armes. Parmi ces intervenants, citons certains des associations et groupes de services de santé, les organisations ciblant les victimes, les organisations ciblant les femmes, un ministère provincial, une organisation gouvernementale ainsi que l'une des organisations ciblant le secteur municipal.

Ces intervenants ont invoqué les raisons suivantes à l'appui d'une interdiction et d'une restriction supplémentaires :

- **Réduction du nombre de blessures et de décès** : Plusieurs intervenants, surtout ceux qui représentent des organisations ciblant les femmes et les victimes, appuient une interdiction parce qu'à leur avis, les armes à feu sont dangereuses et augmentent le risque de causer des blessures et des décès dans les collectivités. Par conséquent, bon nombre d'entre eux ont reconnu le problème des armes à feu illégales et du crime, mais expliquent que les armes à feu légales suscitent aussi une préoccupation pour de nombreux intervenants. Par exemple, la présence d'armes à feu dans un ménage constitue un facteur de risque considérable dans les cas de violence familiale et de suicide.

« En bref, l'accès aux armes à feu augmente la létalité des incidents violents. »
- **Contribue à la lutte contre la criminalité violente et la violence des gangs de rue** : Certains intervenants estiment qu'une interdiction, combinée à d'autres mesures, contribuera à réduire le nombre de crimes violents dans les collectivités, comme la violence des gangs de rue. Ils ont reconnu qu'une interdiction ne répondrait pas aux préoccupations à l'égard des armes à feu illégales obtenues par l'entremise de la contrebande ou du trafic, mais pourrait tout de même avoir pour effet de réduire ou d'empêcher les armes à feu qui ont été volées ou détournées à des fins illégales ou criminelles.

« Nous appuyons les mesures visant à limiter ou à éliminer l'accessibilité aux armes de poing légales. »
- **Aucune utilisation ni aucun but valable** : Quelques intervenants sont en faveur d'une interdiction parce qu'ils estiment qu'il n'existe aucune raison valable qu'un membre de la société civile utilise des armes de poing ou des armes à feu de style arme d'assaut, même pour la chasse. Certains ont reconnu qu'il pourrait y avoir quelques avantages en matière de sport et d'activités récréatives pour les gens, mais ils ne croient pas que le fait de permettre un accès légal à ces armes à feu soit justifié compte tenu du risque en matière de sécurité qu'elles présentent.

« Puisque ces armes à feu n'ont aucune utilisation justifiée pour la chasse, les propriétaires actuels ne peuvent les utiliser légalement que pour le tir à la cible ou le ramassage. Ce n'est pas une raison assez convaincante pour justifier le risque qu'elles posent à la sécurité publique. »

Réduction de la criminalité violente

Suggestions principales pour réduire la criminalité violente

Alors que ce ne sont pas tous les intervenants qui ont donné un avis concret sur une interdiction, on a exprimé plusieurs points de vue communs avec le résultat de suggestions communes visant à réduire le nombre de crimes violents commis avec des armes à feu.

Voici les sujets communs exprimés le plus souvent :

- **Recueillir des données pertinentes sur les crimes commis avec des armes à feu :** L'un des principaux sujets soulevés par divers intervenants (qui appuient l'interdiction ou qui s'y opposent) illustre des préoccupations selon lesquels les données et les preuves disponibles pour orienter les lois en matière d'armes à feu sont insuffisantes. Les intervenants ont suggéré de combler les lacunes en matière de données sur les crimes commis avec des armes à feu, surtout quant à la provenance des armes à feu utilisées dans les crimes (p. ex., légales ou illégales, vol ou contrebande ou achat par prête-nom). D'autres données d'intérêt comprennent les types d'armes à feu utilisées, les utilisateurs d'armes à feu pour commettre des crimes (p. ex., liés aux gangs de rue), et l'endroit où on commet les crimes (p. ex., centres urbains ou régions rurales ou dans le Nord).

Cette mesure exige la collecte uniforme et continue de données pertinentes et crédibles dans l'ensemble des compétences puisque certains ont remis en question les renseignements criminels disponibles à l'heure actuelle. Par exemple, quelques participants se sont demandé si l'achat par prête-nom devrait être source de préoccupations en raison de l'insuffisance des données disponibles. De plus, un intervenant a jugé que l'augmentation rapportée des armes à feu obtenues au pays par rapport aux armes à feu de contrebande est inexacte et « trop hypothétique ».

- **S'attaquer aux facteurs de risques qui sous-tendent la violence liée aux armes à feu :** Parmi les sujets principaux abordés par les intervenants (en faveur d'une interdiction et contre celle-ci), citons aussi la lutte contre les facteurs de risque qui peuvent être des éléments déterminants entraînant le crime et la violence liée aux armes à feu au fil du temps. Plus particulièrement, plusieurs intervenants ont insisté sur les conséquences à long terme des facteurs socioéconomiques tels que la pauvreté, l'insuffisance des occasions d'emploi, le logement inadéquat, et l'exclusion sociale. À leur avis, il faut cibler davantage la prestation de services nécessaires pour établir un environnement plus solidaire et améliorer les conditions socioéconomiques. Cette mesure contribuera à l'habilitation des personnes et des familles, surtout dans les collectivités vulnérables et les grands centres urbains. Bon nombre des intervenants ont indiqué qu'il faudra prévoir un financement durable pour les programmes et initiatives communautaires (p. ex., prévention du crime et des gangs de rue, aptitudes à la vie quotidienne, développement culturel) et l'infrastructure (p. ex., bibliothèques, installations de loisir et établissements de santé).

« Une intervention nationale exige que toutes les personnes touchées agissent à partir d'un ensemble de faits commun. »

« Nous ne recommandons pas d'apporter des modifications législatives avant que d'autres données soient disponibles et qu'on recommande une marche à suivre qui entraînerait la diminution de la violence liée aux armes à feu, qui tient compte des preuves et des pratiques éprouvées. »

« Le fait de cibler un problème [de façon exclusive] est préoccupant si les politiques et les lois ne sont pas combinées à des initiatives visant à éliminer les grandes injustices socioéconomiques et dans les services de santé ainsi qu'à investir dans l'infrastructure concernée. »

Réduction de la criminalité violente

De même, certains intervenants ont soulevé la nécessité d'adopter une approche de « santé publique » interdisciplinaire à la violence liée aux armes à feu qui cible les causes sous-jacentes et la prévention, pas seulement l'application de la loi aux moyens du maintien de l'ordre et du système de justice pénale. Par exemple, certains exigent plus de mesures de soutien à la santé mentale, pas seulement pour ceux qui sont touchés par la violence liée aux armes à feu, mais comme mesure de prévention primaire.

- **Cibler le trafic d'armes à feu illégales** : De nombreux intervenants, surtout ceux qui s'opposent à une interdiction, ont insisté sur la nécessité de contrer le marché des armes à feu illégales. Certains intervenants ont demandé des sanctions plus sévères comme mesure de dissuasion du trafic d'armes à feu par la contrebande, le vol et l'achat par prête-nom (quoique certains estimaient qu'il ne s'agit pas d'un problème d'envergure), ainsi que d'autres actes illégaux, comme le fait d'éliminer le numéro de série des armes à feu. Quelques intervenants ont soulevé des préoccupations à l'égard de la négociation de plaidoyers et de peine réduite qu'ils jugent trop courants dans ces types de cas.

Pour s'attaquer aux sources précises des armes à feu illégales, certains demandent qu'un financement plus important soit accordé à l'ASFC afin de lutter contre la contrebande. De plus, certains détaillants ont exprimé leur volonté de collaborer davantage à repérer et à signaler les activités douteuses, comme des achats importants d'armes à feu et de munitions indiquant la possibilité d'achat par prête-nom. Quelques intervenants ont aussi soulevé la nécessité d'avoir un mécanisme pouvant surveiller et signaler les achats importants et inhabituels. À titre d'exemple, dans un mémoire de gouvernement, il a été proposé que les indicateurs actuels servant à informer la police d'achats suspects pourraient être revus de façon à réduire les quantités et la période de temps, ce qui aiderait à contrer les achats par prête-nom. De plus, cet intervenant a aussi proposé de revoir le régime pour signaler des armes à feu perdues ou volées, car il est présentement très difficile d'entamer des poursuites.

- **Accroître la capacité d'application de la loi** : Relativement au sujet abordé précédemment, plusieurs intervenants, en particulier ceux qui représentent des associations de tir sportif, des associations de la faune et de la conservation, et des anciens agents de police, ont suggéré d'accroître la capacité d'application de la loi pour lutter contre les crimes commis avec des armes à feu et les activités criminelles, comme les gangs de rue, la drogue et le terrorisme. Pour certains, il faut des mesures plus « agressives » dans ces domaines, surtout pour contribuer à l'application des lois actuelles en matière d'armes à feu, plutôt que de justifier la nécessité d'imposer des restrictions supplémentaires comme une interdiction.

Dans ce cas, il faut accorder un financement plus important aux organismes d'application de la loi (organismes fédéraux, provinciaux et municipaux), à l'ASFC et aux organismes de renseignements pour veiller à ce qu'ils disposent de personnel sur le terrain, de ressources et d'outils adéquats pour assurer la détection, l'enquête et la poursuite. On a également mentionné l'élaboration de stratégies efficaces ciblant le crime, ainsi qu'une stratégie de données. Les personnes dotées d'une expérience de l'application de la loi ont aussi discuté de l'importance de la collecte de renseignements spécialisés et de la capacité de vérification de routine pour les policiers dans les grandes villes (p. ex., de façon semblable à l'ancienne Stratégie d'intervention contre la violence de Toronto). De plus, un intervenant gouvernemental a précisé que les gangs de rue s'étendent au-delà des principaux centres urbains pour se retrouver dans de plus petites communautés, ainsi qu'au-delà des frontières.

« Les sanctions pour les crimes commis avec des armes à feu doivent être sévères de façon à ce qu'elles aient des effets dissuasifs. Les personnes qui sont en possession d'une arme à feu illégale lorsqu'on les appréhende doivent être sanctionnées. »

« La violence criminelle est orientée par un petit nombre de délinquants récidivistes, et non par les millions de Canadiens qui possèdent légalement des armes à feu... Les lois en matière d'armes à feu qui ciblent la possession en général ne parviennent pas à réduire les taux de violence criminelle. »

Réduction de la criminalité violente

- **Consulter la communauté et l'industrie des armes à feu** : Plusieurs intervenants représentant ceux qui s'opposent à une interdiction ont suggéré que le gouvernement fédéral collabore de façon plus significative avec la communauté et l'industrie des armes à feu, par des mesures comme une collaboration accrue avec les partenaires provinciaux et territoriaux, les collectivités les plus touchées par les crimes commis avec des armes à feu, les collectivités rurales, les collectivités autochtones et les groupes de l'industrie (p. ex., Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport).

Le fait de mettre à profit leur expérience peut aider les décideurs à mieux comprendre les questions en jeu et les conséquences possibles des modifications législatives (p. ex., protection du bétail pour les propriétaires fonciers ruraux, les répercussions financières sur les petites entreprises), ce qui pourrait éclairer des solutions afin de réduire le nombre de crimes violents commis avec des armes à feu. Par exemple, il peut s'agir entre autres de faire la promotion de pratiques exemplaires auprès des propriétaires d'armes à feu (p. ex., tenir un inventaire personnel d'armes à feu dans un endroit sécuritaire pour aider la police en cas de vol) et des détaillants (p. ex., signaler les activités douteuses). Les intervenants ont jugé que ce type de dialogue contribuerait à une approche mieux éclairée et fondée sur des données probantes, tout en favorisant la participation et la conformité de la communauté des armes à feu : « Transmettre le message clair que les propriétaires d'armes à feu sont eux-mêmes un élément important de la lutte contre la criminalité armée ».

« Cette collaboration professionnelle existe déjà dans certains secteurs. Les organismes d'application de la loi travaillent avec les organismes d'assurance automobile pour accroître la sécurité routière. Pourquoi ne pas le faire avec la communauté des armes à feu? »

- **Offrir davantage de services de soutien et de dépistage en santé mentale** : Certains intervenants ont insisté sur l'importance d'offrir des services de prévention, d'intervention et de traitement de la santé mentale aux gens, une mesure qui pourrait contribuer à réduire les crimes violents commis avec des armes à feu. Certains estimaient que cette mesure nécessite un financement plus adéquat pour l'appuyer et éliminer les obstacles à l'accès à des services communautaires. De plus, quelques intervenants ont suggéré d'assurer le dépistage de la santé mentale chez les personnes qui cherchent à acheter et à posséder des armes à feu. Par exemple, un club de tir sportif a demandé le renforcement des vérifications des antécédents de santé mentale (p. ex., présenter un rapport de santé rédigé par un médecin) lorsqu'une personne présente une demande de permis de possession et d'acquisition. Le club a laissé entendre que les actes de violence commis avec des armes à feu soulèvent souvent des préoccupations en matière de santé mentale.

« En tenant compte des conséquences de la santé mentale sur la violence liée aux armes à feu... dans la plupart des cas, l'indicateur le plus important n'est pas la présence d'une maladie mentale, mais plutôt des antécédents de violence. »

Toutefois, quoique les organisations ciblant la santé mentale soient d'accord avec la nécessité de fournir plus de mesures de soutien, elles ont soulevé de vives préoccupations à l'égard de la perception erronée selon laquelle la violence liée aux armes à feu et la maladie mentale sont étroitement liées, comme les reportages médiatiques et les discussions du grand public l'exagèrent souvent. Elles ont expliqué que les personnes atteintes d'une maladie mentale sont souvent victimes de discrimination et criminalisées, et que des facteurs déterminants plus importants comprennent les antécédents de violence et les milieux défavorables, et non la santé mentale.

- **Fournir plus d'éducation sur l'entreposage sécuritaire** : Les intervenants qui représentent les détaillants, les associations de tir sportif et une organisation ciblant les femmes ont demandé une sensibilisation du public accrue sur l'entreposage sécuritaire et responsable à l'intention des propriétaires, qu'on pourrait effectuer à l'achat d'armes à feu. Cette mesure peut contribuer à dissuader le vol tout en renforçant la sécurité publique. De plus, une organisation ciblant les victimes a suggéré que le gouvernement fédéral examine les règlements en matière d'entreposage commercial après les heures normales de travail.

Réduction de la criminalité violente

- **Atténuer les conséquences de la violence liée aux armes à feu sur les femmes :** Les intervenants représentant des organisations ciblant les femmes et les victimes ont discuté de l'importance de reconnaître la mesure dans laquelle les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par la violence liée aux armes à feu, comme par l'entremise de la violence familiale et la traite de personnes. Elles ont suggéré une variété de mesures pour aider à lutter contre la violence familiale en particulier, notamment l'amélioration des protocoles et de la capacité des policiers pendant les interventions (p. ex., saisie des armes à feu), des vérifications des antécédents plus rigoureux (p. ex., avertir les partenaires et les anciens conjoints de personnes ayant un permis de possession et d'acquisition), et accroître la sensibilisation à la violence faite aux femmes. De façon plus générale, certains ont aussi suggéré d'analyser de façon plus approfondie les tendances sexospécifiques de la violence (p. ex., lien entre les armes à feu et le cycle de violence faite aux femmes) et les normes sexospécifiques relatives à la violence (p. ex., violence des gangs de rue et fusillades de masse perpétrées par des hommes) pour orienter les prochaines lois.
- **Préciser la définition et le classement des « armes d'assaut » :** Certains intervenants représentant les détaillants et les associations de la faune et de la conservation ont soulevé de vives préoccupations à l'égard de l'absence d'une définition claire de l'expression « arme d'assaut ». À leur avis, l'expression a entraîné une représentation trompeuse dans les médias et un malentendu dans l'opinion du grand public qui sous-entendent le préjudice causé par des armes à feu automatiques et la disponibilité de ces dernières. De plus, il est possible de croire que certaines armes (p. ex., « fusils noirs ») sont plus dangereuses en fonction de leur apparence seulement. Un intervenant a suggéré d'adopter des termes ou des expressions plus adéquats et de créer un sous-groupe distinct sous les armes à feu à autorisation restreinte, comme « carabine sportive légère moderne » ou « carabine de style militaire ».

Parmi d'autres thèmes (que partagent moins d'intervenants), citons les suivants :

- **Mettre en œuvre un programme de rachat :** Quelques participants (représentant des organisations ciblant les victimes ainsi que le réseau de recherche et d'universités) ont proposé un programme de rachat pour aider à sortir plus d'armes de poing et d'autres armes à feu « de la rue ». Un intervenant a expliqué qu'il faudra tenir compte de la valeur dans la rue et sur le marché pour créer des mesures incitatives afin que les gens remettent volontairement leurs armes à feu. Cette mesure pourrait aussi être combinée à une amnistie des poursuites et des « remises » anonymes, ainsi qu'à diverses réformes législatives à l'égard de l'octroi de permis, de l'enregistrement, des ventes (p. ex. rétablir l'exigence pour les commerçants d'armes à feu de consigner les ventes et tenir à jour un registre des armes à feu sans restriction) et du transport (p. ex. éliminer l'autorisation automatique pour le transport d'armes à feu prohibées et à autorisation restreinte).
- **Revoir la classification des armes à feu :** Trois intervenants (représentant le gouvernement, les victimes ainsi que le milieu universitaire et de la recherche) ont formulé des suggestions claires pour revoir la classification des armes à feu, notamment :
 - Classer automatiquement, mais de façon temporaire, toutes les nouvelles armes à feu comme étant prohibées, jusqu'à ce qu'elles soient adéquatement classées;
 - Changer la classification de toutes les armes à feu semi-automatiques sans restriction à « autorisation restreinte »;
 - Interdire toutes les armes à feu à autorisation restreinte.
- **Veiller à ce que les ressources du Programme canadien des armes à feu soient adéquates :** De plus, deux intervenants (représentant les municipalités et le tir sportif) ont soulevé la nécessité de veiller à ce que le Programme canadien d'armes à feu possède assez de ressources pour s'acquitter de certaines responsabilités importantes de façon efficace et opportune, plus particulièrement des vérifications des antécédents et l'octroi de permis et d'autorisation de transport.

Réduction de la criminalité violente

3.2.3 Collecte et analyse de données

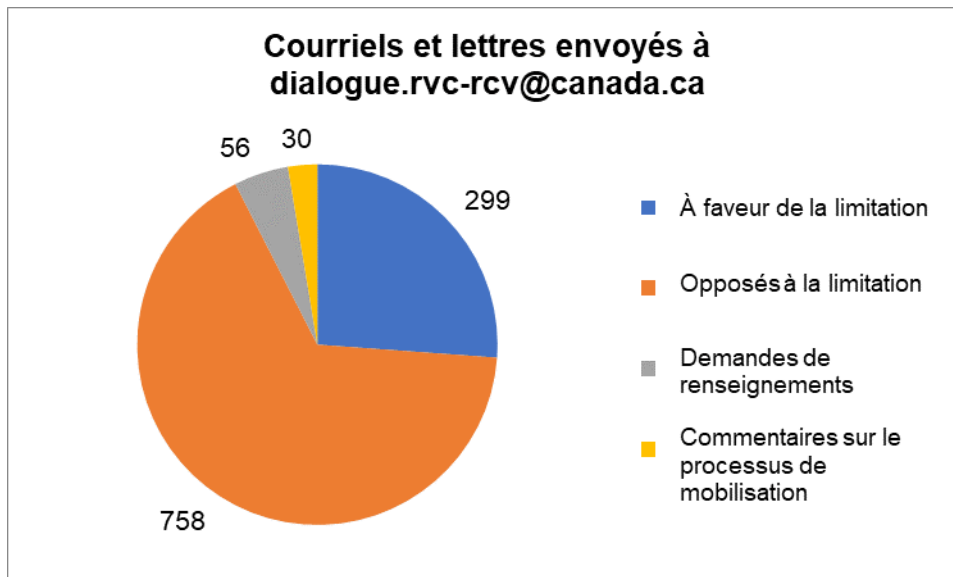
Les données tirées des mémoires des intervenants ont été reçues sous différents formats, dont des documents Word et PDF et des courriels. À l'instar de l'approche adoptée dans le cadre des tables rondes en personne, l'analyse portait sur la compréhension 1) des points de vue sur une interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut ou la restriction de l'accès à ces armes et 2) des priorités et idées quant à la réduction de la criminalité violente, des intervenants. Chaque mémoire a été examiné avec rigueur, et les points et les messages principaux ainsi que les données et les preuves pertinentes ont été extraits pour former un cadre d'analyse. Après l'examen de tous les mémoires, l'analyse visait à relever les sujets globaux et divergents entre tous les intervenants.

3.2.4 Mémoires non sollicités

Survol

Sécurité publique Canada a aussi reçu près de 1 200 mémoires par courriel, courrier et télécopieur de personnes ayant une expérience pertinente à l'égard de l'enjeu, dont des propriétaires d'armes à feu, des organismes d'application de la loi fédéraux et provinciaux, des responsables de la sécurité frontalière, des spécialistes de la médecine d'urgence ainsi que l'exploitation agricole et l'élevage de bétail.

	Reçue en date du 15 mars	À faveur de la limitation	Opposés à la limitation	Demandes de renseignements	Commentaires sur le processus de mobilisation
TOTAL	1169	299	758	56	30
%	100,00 %	25,58 %	64,84 %	4,79 %	2,57 %



Réduction de la criminalité violente

Principales constatations

En faveur d'une interdiction

- Soutien important pour une interdiction des armes à feu dans les grands centres urbains.
- Augmentation des efforts au point de vente afin d'éviter que les armes à feu deviennent illicites.
- Dans les régions touchées par la violence armée, fournir un financement aux services de soutien de la santé mentale, aux programmes sociaux et économiques, aux logements abordables, aux emplois, et aux services sociaux et de santé.

Opposés à une interdiction

- Les interdictions sur les armes de poing et les armes d'assaut ne toucheraient que les propriétaires respectueux de la loi au Canada.
- Les efforts devraient mettre l'accent sur la justice pénale, la prévention des crimes, la sécurité frontalière et les politiques concernant la santé mentale.
- Les lois et les politiques sur les armes à feu en vigueur au Canada sont déjà rigoureuses et efficaces.

Commentaires sur le processus de mobilisation

- **Questionnaire en ligne** : Les préoccupations suivantes ont été exprimées en ce qui concerne le questionnaire :
 - On n'exigeait pas une vérification du participant et un seul participant pouvait soumettre plus d'une réponse;
 - Utilisation d'un langage et d'une terminologie qui peut entraîner des résultats biaisés;
 - La soumission en ligne seulement peut être aux dépens de certains membres du public canadien;
 - Manque de publicité, ce qui veut dire que les membres du public canadien ne sont pas au courant de l'existence du questionnaire.
- **Séances de mobilisation en personne** : Des préoccupations concernant le fait que la participation aux séances de mobilisation en personne était sur invitation seulement, et qu'une liste d'invités n'avait pas été mise à la disposition du public.
- **Terminologie** : Des préoccupations quant au fait que la définition d'« armes d'assaut » n'est ni cohérente ni bien définie.
- Les statistiques sur les crimes et la violence armée présentées jusqu'à maintenant sont insuffisantes et ne soutiennent pas la nécessité d'appliquer des contraintes supplémentaires aux propriétaires légitimes.

Demandes de renseignements

- Demandes pour recevoir une invitation aux séances de mobilisation en personne.
- Demandes visant à savoir qui était invité aux séances de mobilisation en personne.

Collecte et analyse des données

Les courriels et les lettres ont été classés en fonction d'un thème principal, et la priorité était de savoir s'ils soutenaient une possible interdiction ou s'ils s'y opposaient. Plusieurs des courriels et des lettres avaient également un second thème; particulièrement, plusieurs répondants qui s'opposaient à l'imposition de limites supplémentaires avaient également inclus des commentaires sur le processus de mobilisation ou une demande de renseignements.

Des réponses reçues, 1103 ont été envoyées par courriel, 58 ont été envoyées par courrier et huit ont été envoyées par télécopieur. La correspondance publique envoyée aux ministres Blair et Goodale n'a pas été incluse dans cette analyse.

Réduction de la criminalité violente

3.3 Questionnaire en ligne

3.3.1 Survol

Pour faire participer le grand public au dialogue, Sécurité publique Canada a élaboré et lancé un questionnaire qui était accessible en ligne à tous les Canadiens.

Le questionnaire comportait une série de questions quantitatives et qualitatives visant à recueillir les points de vue des citoyens sur la possibilité de limiter l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de style arme d'assaut, à savoir s'il faut concentrer les efforts sur les armes à feu illégales ou détenues légalement, et divers aspects du marché illégal, dont la contrebande, le vol et l'achat par prête-nom. Dans l'ensemble du questionnaire, les répondants avaient l'occasion de faire part de leur point de vue et de leurs idées sur la mesure qui s'avérerait la plus efficace selon eux. De plus, les répondants ont répondu à diverses questions sur le profil et la situation démographique.

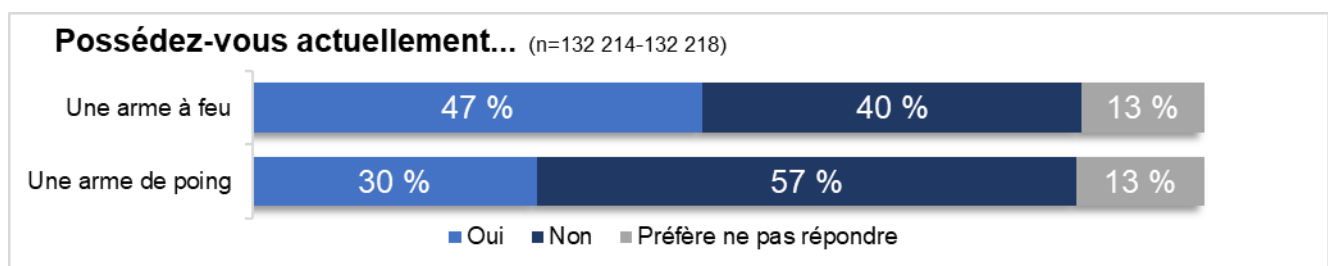
Le questionnaire a été accessible pendant un mois, du 11 octobre au 10 novembre 2018. Pendant cette période, 134 917 questionnaires ont été remplis¹.

Faits saillants au sujet du profil des répondants

Les renseignements démographiques suivants ont été recueillis auprès des répondants. Ils ont permis d'avoir une idée des personnes qui ont rempli le questionnaire :

- **Sexe** : Plus de la moitié des répondants s'identifient comme un homme (61 %), près du tiers s'identifient comme une femme (30 %), 1 % s'identifient comme « Autre », et 8 % ont choisi « Préfère ne pas répondre ».
- **Âge** : Les répondants représentent une variété d'âges entre 18 et 74 ans (2 % avaient plus de 75 ans, et aucun n'avait moins de 18 ans). La plupart d'entre eux (70 %) étaient âgés de moins de 55 ans.
- **Région** : La plupart des répondants (85 %) proviennent de quatre provinces, soit l'Ontario (34 %), le Québec (21 %), la Colombie-Britannique (16 %) et l'Alberta (14 %). D'autres provinces étaient beaucoup moins représentées, et aucun répondant n'a indiqué provenir de l'Île-du-Prince-Édouard ou des territoires.
- **Type de résidence** : Plus des deux tiers des répondants (70 %) vivent dans un milieu urbain, et près du quart (23 %) vit dans des régions rurales.

De plus, on posait aux répondants des questions au sujet de la possession d'armes à feu et d'armes de poing :



3.3.2 Principales constatations

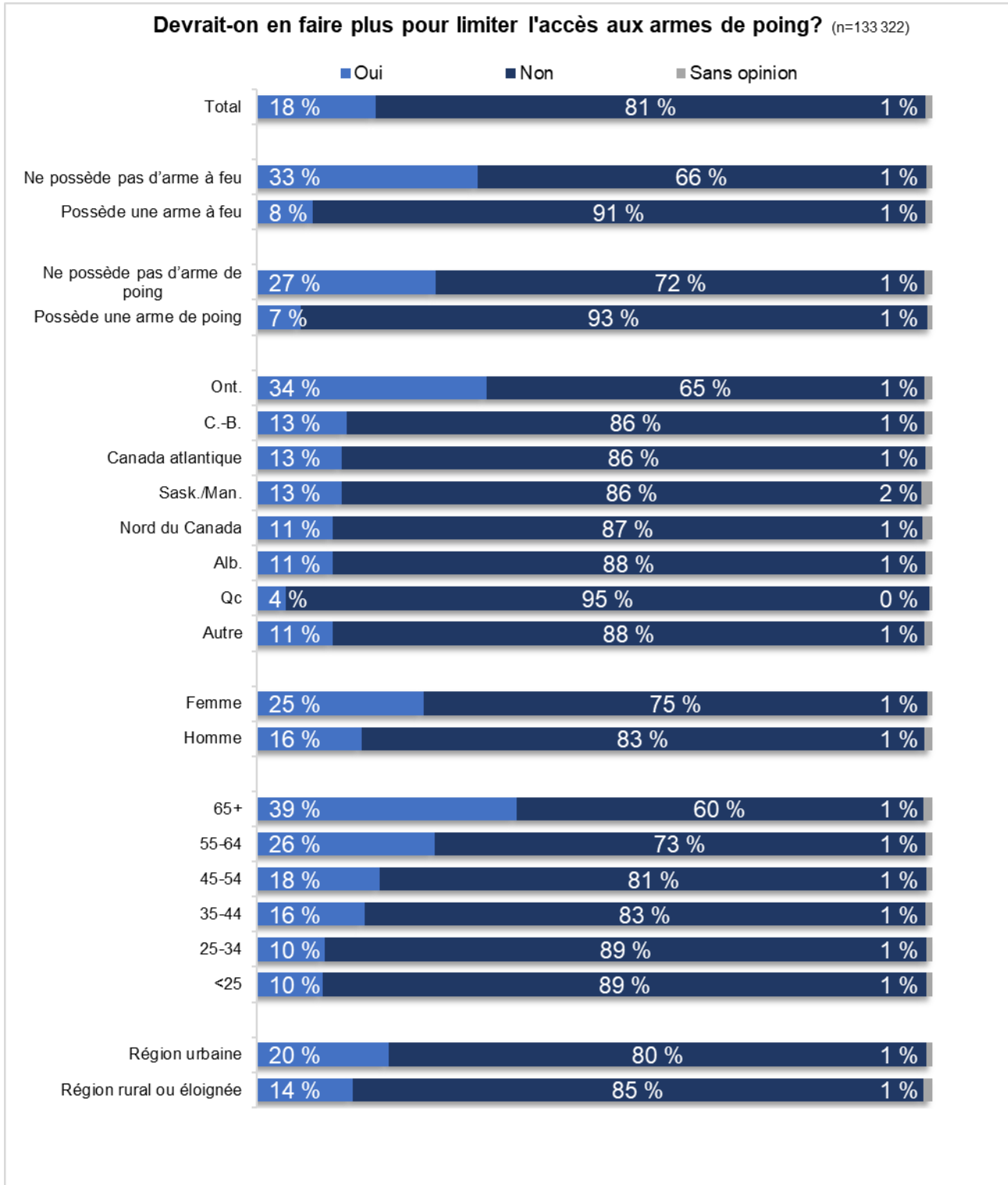
La présente section résume les principales constatations du questionnaire en ligne, qui comportait une série de questions quantitatives et qualitatives auxquelles les répondants ont répondu.

Points de vue sur la restriction de l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de style arme d'assaut

La plupart des répondants (81 %) ne souhaitent pas que davantage de mesures soient prises pour limiter l'accès aux armes de poing. Le graphique suivant illustre la réponse des répondants dans les divers contextes démographiques et à la question de profil sur la possession d'armes à feu ou d'armes de poing.

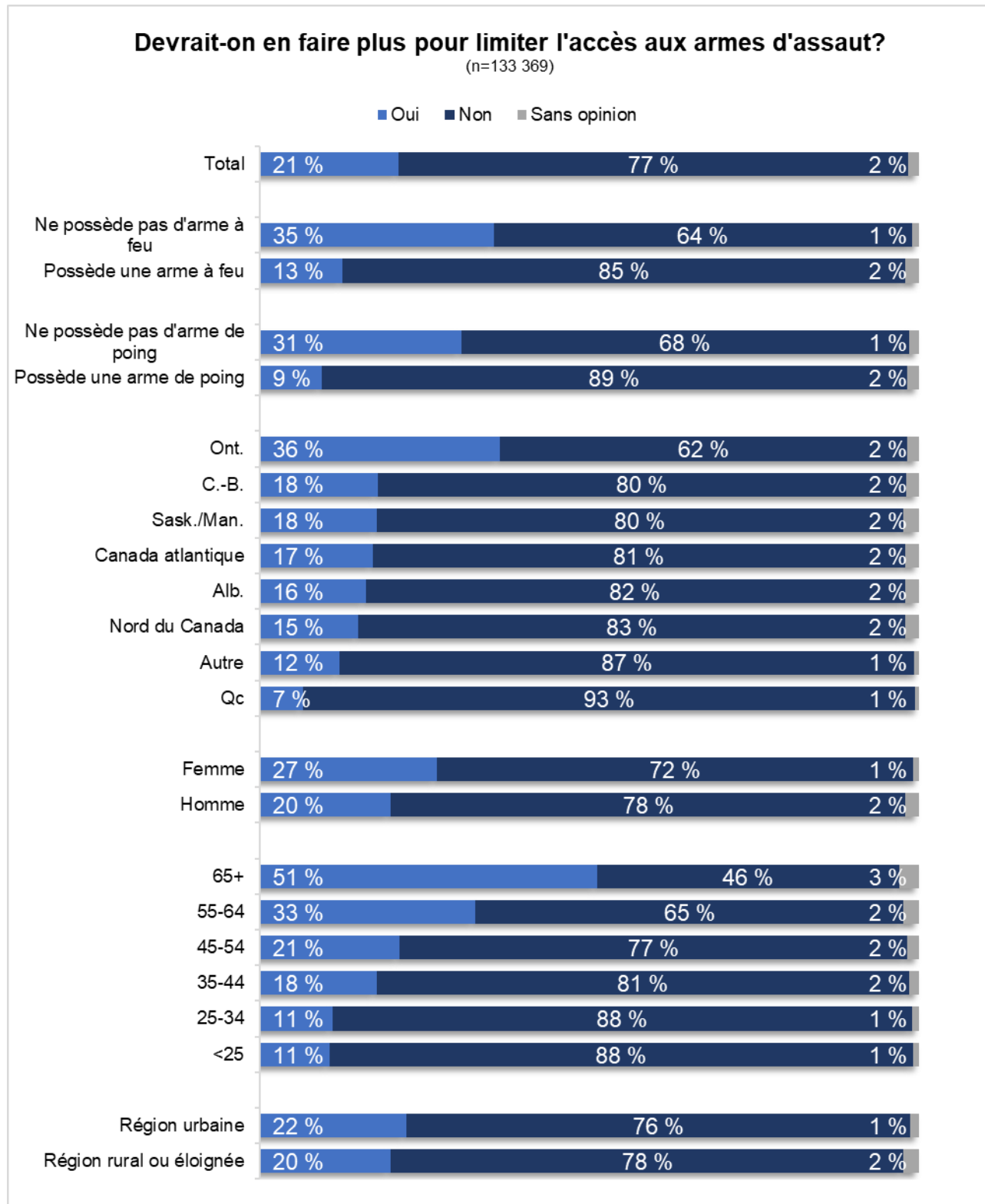
¹ Le nombre de réponses à chaque question (« n = ») varie puisque la réponse à toutes les questions était volontaire.

Réduction de la criminalité violente



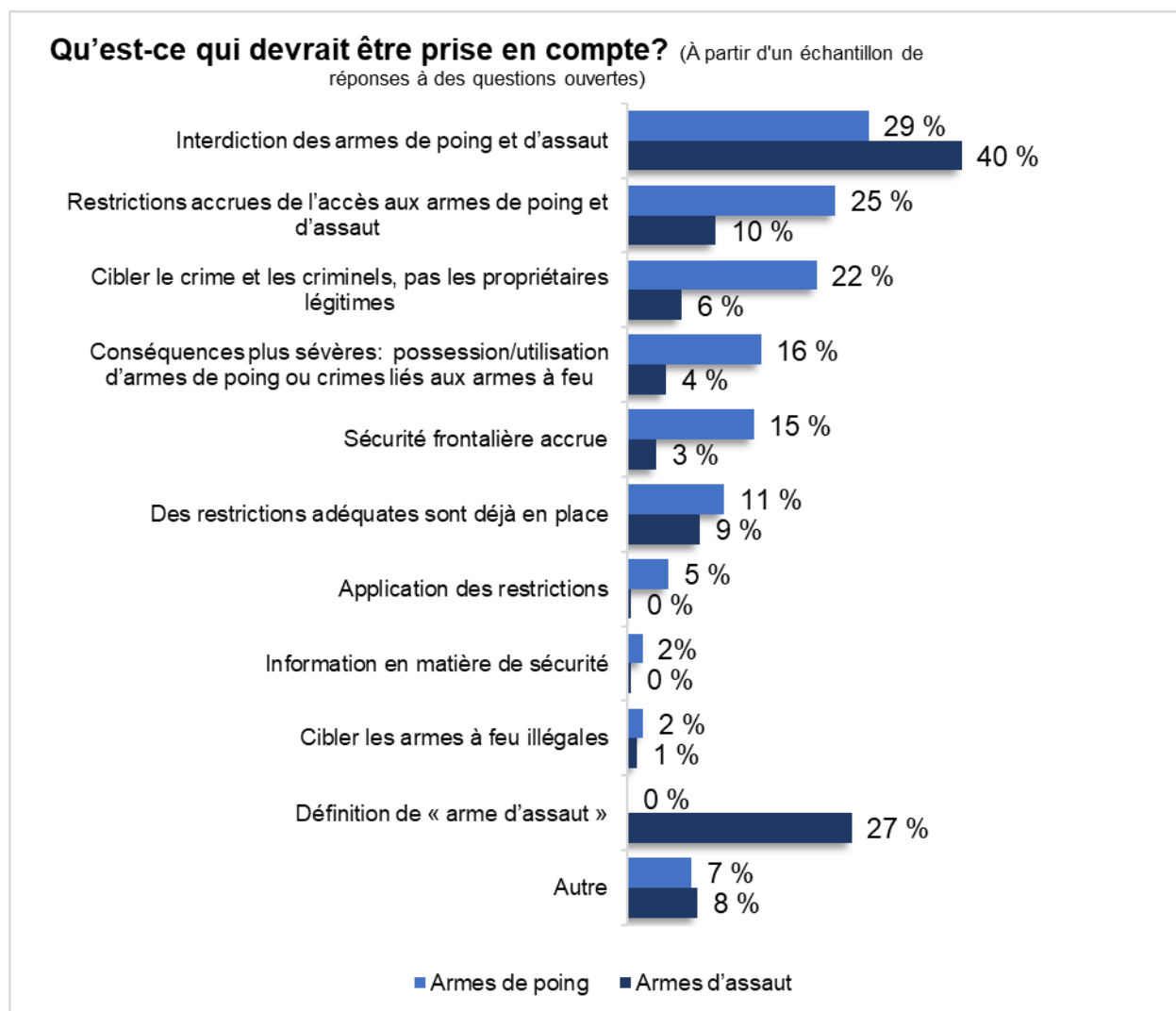
Réduction de la criminalité violente

De la même manière, la plupart des répondants (77 %) ne souhaitent pas que d'autres mesures soient prises pour limiter l'accès aux armes à feu de type arme d'assaut.



Réduction de la criminalité violente

Lorsqu'on leur a demandé quelle autre mesure faudrait-il prendre pour limiter l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de type arme d'assaut, les répondants qui ont répondu à la question ont suggéré les mesures suivantes :



Voici certains des thèmes principaux qui ressortent des réponses à ces questions :

Interdiction des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut :

Certains répondants réclament l'interdiction totale des armes de poing ou des armes à feu de style arme d'assaut, et bon nombre laissent entendre que rien ne justifie que le grand public possède l'un ou l'autre des types d'armes à feu. Par la suite, de nombreux répondants ont indiqué que les organismes d'application de la loi et les forces armées doivent être les seules exceptions à l'interdiction.

« Interdisez-les entièrement. Je n'ai aucune preuve que quiconque à part les membres d'organismes d'application de la loi doit posséder une arme à feu. »

Réduction de la criminalité violente

Quelques répondants étaient plus en faveur d'une interdiction partielle, comme l'interdiction des armes à feu semi-automatique et les armes à feu de style arme d'assaut seulement, ou les armes à feu actuellement classifiées comme à autorisation restreinte ou prohibée. D'autres ont suggéré d'interdire les armes de poing seulement à l'intérieur des centres urbains et des villes.

Restrictions supplémentaires de l'accès aux armes de poing et aux armes à feu de style arme d'assaut : Certains répondants ont soulevé la nécessité d'imposer des restrictions supplémentaires à l'accès aux armes de poing, et, dans une moindre mesure, aux armes à feu de style arme d'assaut. La plupart demandent un processus de contrôle plus sévère et plus

rigoureux. Si certains répondants n'ont formulé que des commentaires généraux ou vagues, d'autres ont suggéré une variété de critères et de mesures. Plusieurs répondants étaient préoccupés par la présence de troubles de santé mentale chez les personnes qui tentent d'acquérir des armes à feu. Certains ont suggéré d'intégrer au processus de contrôle une évaluation psychologique ou psychiatrique, ainsi que la vérification des médias sociaux (p. ex., pour révéler des messages haineux). D'autres facteurs à prendre en considération, dans le processus de contrôle sur lesquels ont insisté certains répondants, comprennent les antécédents criminels d'une personne (dont les individus qui sont « connus de la police »), l'âge ainsi que la raison ou le but de l'achat ou de l'utilisation des armes à feu.

De plus, certains répondants ont suggéré d'autres restrictions ou mesures qui pourraient limiter l'accès aux personnes, comme le fait de limiter la quantité d'armes à feu qu'il est possible d'acheter (p. ex., 1 ou 2), de prolonger les périodes d'attente, de ne permettre l'utilisation que dans les régions rurales ou pour la chasse, d'exiger l'enregistrement des armes à feu pour acheter des munitions, et de limiter l'achat de pièces aux titulaires de permis de possession et d'acquisition en boutique enregistrée pour s'attaquer à la fabrication illégale d'armes à feu. D'autres suggestions comprennent le renforcement des capacités d'application de la loi et d'inspection par les autorités, par exemple au moyen d'exigences plus sévères en matière d'entreposage (p. ex., seulement en clubs de tir, fournir des preuves de conformité aux exigences en matière d'entreposage) et réaliser des vérifications régulières avec les personnes qui possèdent des armes à feu.

Cibler les criminels, pas les propriétaires légitimes : Plusieurs répondants n'étaient pas d'accord pour que d'autres mesures soient prises dans le but de limiter l'accès aux armes de poing en insistant sur le fait que le vrai problème se trouve chez les criminels (surtout les gangs de rue et le crime organisé), et non les propriétaires qui respectent les lois et qui possèdent des armes à feu obtenues de façon légale. Selon eux, une interdiction serait inefficace parce que les personnes qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes les obtiennent sur le marché illégal grâce à d'autres moyens criminels, et ignorent les exigences en matière d'octroi de permis, d'entreposage et de transport. Par conséquent, bon nombre de répondants ont jugé qu'une interdiction punit et criminalise injustement les propriétaires d'armes à feu qui respectent les lois, et ont suggéré de mettre un accent plus important sur l'application de la loi et la sécurité frontalière pour lutter contre la contrebande provenant des É.-U.

Un nombre plus faible de répondants ont abordé ce sujet au moment de répondre à la question sur la restriction de l'accès aux armes à feu de style arme d'assaut.

« Aucune raison valable ne justifie quiconque, à l'exception des membres de l'armée ou d'organismes d'application de la loi, possède une arme. »

« Assurément, la vérification plus approfondie des antécédents. »

« Âge, santé mentale, antécédents criminels et raison de l'utilisation ou de l'application. »

« Les armes de poing légales et leurs propriétaires ne sont pas responsables de 99 % des crimes commis avec une arme à feu, mais bien l'élément criminel, surtout les gangs de rue. »

« Les criminels ne vont pas en boutique pour acheter des armes de poing... On achète ces dernières sur le marché noir dans les ruelles! »

Réduction de la criminalité violente

Préoccupation à l'égard du terme « arme d'assaut » : Certains répondants n'ont pas suggéré de restrictions supplémentaires. Au lieu, ils ont soulevé de vives préoccupations au sujet de l'expression « arme d'assaut » dont la définition n'est pas précise selon eux. Par conséquent, la plupart d'entre eux ont expliqué que le concept d'une interdiction pose problème. Les répondants ont suggéré qu'une arme d'assaut pourrait être caractérisée par des chargeurs à haute capacité ou par l'option de tir entièrement automatique, caractéristiques qui sont déjà interdites au Canada. Bon nombre de répondants ont exprimé leur mécontentement à l'égard de l'usage de l'expression et dit que celui-ci est inexact et trompeur (surtout en référence à la définition des É.-U. qu'on a utilisée dans le processus de mobilisation). Certains ont ajouté que l'usage de l'expression relève du sensationnalisme puisqu'elle déforme les diverses applications des armes à feu. De plus, quelques répondants jugeaient que l'expression « arme d'assaut » n'est pas une expression utile parce qu'on peut l'utiliser pour décrire une large gamme d'armes à feu et d'armes (p. ex., fusil à verrou, arc et flèche), ainsi que n'importe quel objet qu'il est possible d'utiliser pour causer des blessures aux autres.

Le terme « arme à feu de style arme d'assaut » a depuis été adopté.

Certains répondants estimaient aussi qu'une interdiction est problématique en raison des incohérences dans la façon dont certaines armes à feu sont traitées. Par exemple, certains participants ont indiqué que deux fusils semi-automatiques pourraient avoir le même calibre, chargeur et cadence de tir, mais que l'un d'eux pourrait être traité différemment en raison de facteurs externes, p. ex. s'il a l'air intimidant. De plus, il est possible de modifier illégalement de nombreuses armes à feu au moyen de caractéristiques déjà interdites.

Voici certains des autres thèmes de réponse à cette question :

- **Conséquences plus sévères de la possession et de l'utilisation d'armes de poing illégales ou du crime lié aux armes à feu :** Certains répondants ont discuté de la nécessité d'imposer des sanctions plus sévères, comme des peines d'emprisonnement plus longues, établir des peines minimales obligatoires, interdire la réduction de peine ou la libération conditionnelle ou infliger des amendes plus importantes, aux criminels qui utilisent des armes de poing illégales ou qui commettent des crimes avec des armes à feu. Certains ont exprimé leur mécontentement à l'égard des sanctions actuelles dont les effets dissuasifs sont inadéquats selon eux.
- **Sécurité frontalière accrue :** Certains ont soulevé des préoccupations à l'égard du passage clandestin d'armes à feu illégales à la frontière avec les É.-U., et demandent des efforts accrus pour renforcer la sécurité frontalière, comme le fait de fournir plus de ressources et d'outils à l'ASFC afin d'améliorer la capacité de contrôle et de fouille, et mettre sur pied des mesures de contrôle plus sévères à la frontière.
- **Des restrictions adéquates sont déjà en place :** Certains répondants ont insisté sur le fait que les lois actuelles en matière d'armes à feu sont déjà suffisantes (ou sont déjà trop restrictives selon certains), et que le système d'octroi de permis fonctionne bien parce que les personnes font l'objet d'un contrôle rigoureux. Selon eux, il n'est pas nécessaire d'imposer de nouvelles restrictions, et il faut se concentrer de façon plus importante à appliquer divers aspects des règlements en matière d'armes à feu, dont le contrôle, l'entreposage et la vente. Certains ont aussi soulevé une préoccupation à propos du fait que le grand public a une compréhension insuffisante des restrictions actuelles, et ont laissé entendre qu'il était nécessaire de fournir plus de renseignements.

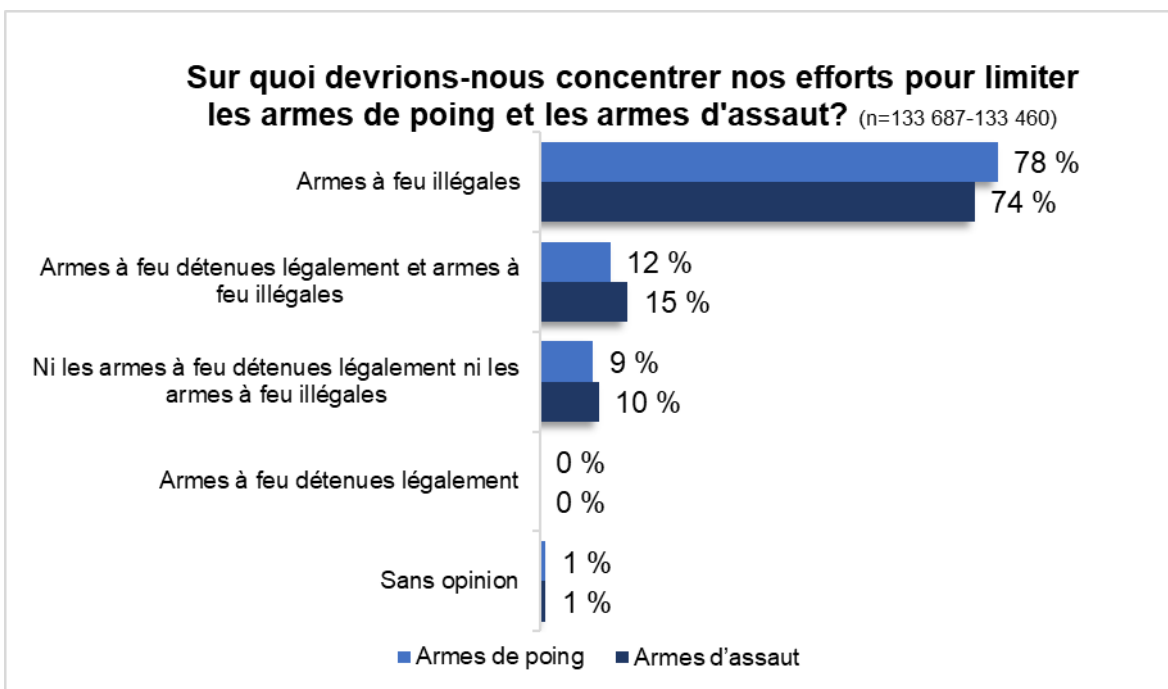
Points de vue sur les armes de poing et les armes à feu de style armes d'assaut illégales

Dans le questionnaire en ligne, on a posé aux participants une série de questions visant à recueillir leurs points de vue sur les armes à feu illégales et détenues légalement. Même si on a posé des questions distinctes au sujet des armes de poing et des armes à feu de style arme d'assaut, des réponses similaires ont été fournies pour les deux types.

Aux questions à savoir si les efforts doivent cibler les armes de poing et les armes à feu de style arme d'assaut illégales ou celles détenues légalement, la plupart des répondants ont répondu qu'ils souhaitaient que l'accent soit porté sur le marché illégal. Une petite proportion des répondants ont demandé de mettre un accent plus important soit sur les deux, soit sur aucune d'entre elles, alors qu'aucun participant n'a suggéré de cibler seulement les armes à feu détenues légalement.

« Par définition, un fusil d'assaut exige le tir sélectif grâce à une option automatique. Les armes automatiques sont interdites depuis les années 60, et les chargeurs dont la capacité est supérieure à 5 balles chez les armes semi-automatiques sont déjà interdits eux aussi. »

Réduction de la criminalité violente

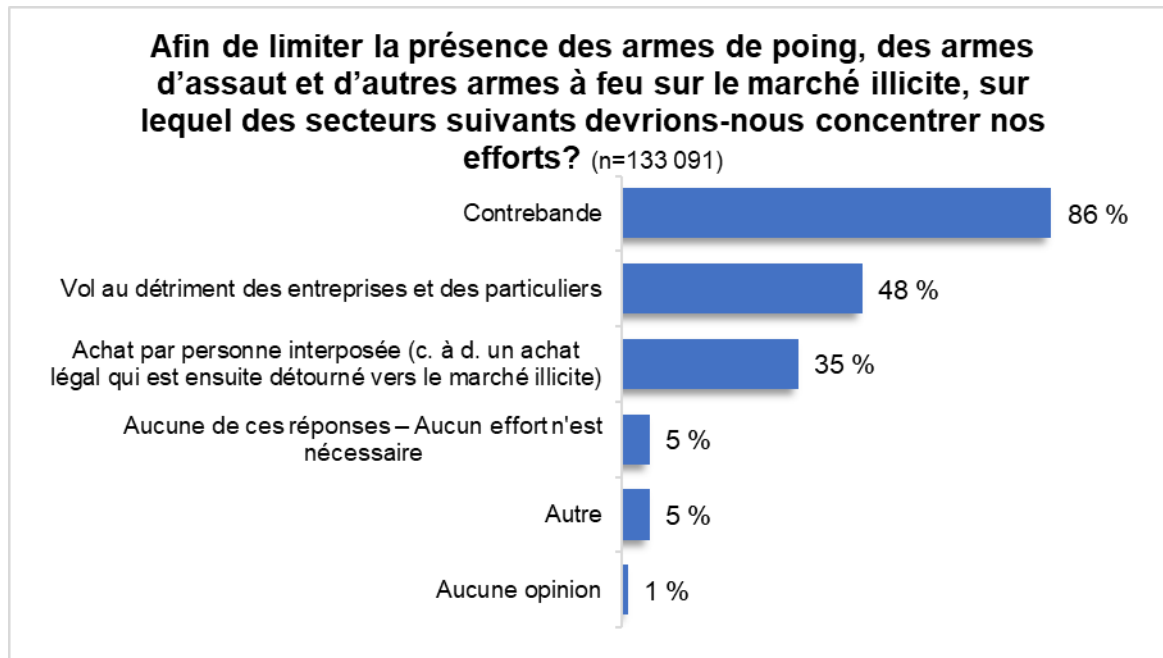


On a ensuite demandé aux répondants quelles sont les mesures les plus susceptibles d'être efficaces, et ils ont suggéré les mesures suivantes et abordé de nombreux sujets semblables à ceux des questions précédentes.



Réduction de la criminalité violente

Ensuite, le questionnaire portait particulièrement sur le marché des armes à feu illégales où on a demandé aux répondants de désigner la source la plus préoccupante d'armes à feu. La majorité des répondants ont souhaité que les efforts soient concentrés sur la contrebande, suivie du vol, ainsi que de l'achat par prête-nom.



3.3.3 Collecte et analyse de données

Le questionnaire en ligne était hébergé sur la plateforme Web de Sécurité publique Canada qui a recueilli toutes les réponses et a exporté le sommaire et les données brutes en format Excel aux fins de l'analyse quantitative et qualitative en vue du présent rapport.

Analyse quantitative

Les deux logiciels de recherche SPSS et Q ont servi à assurer une analyse quantitative approfondie des données brutes provenant de 134 917 questionnaires, surtout pour cerner et étudier les tendances principales en fonction des renseignements sur le profil et la situation démographique des répondants.

Puisqu'il s'agissait d'un processus par voie de questionnaire ouvert, aucune pondération des données n'a été réalisée. De plus, il n'a pas été possible d'associer une marge d'erreur aux données quantitatives.

Analyse qualitative

Compte tenu du nombre de questionnaires remplis, ce n'était pas possible de faire une analyse de toutes les réponses aux questions ouvertes. L'approche à l'égard de l'analyse qualitative consistait à établir un échantillon aléatoire de 1 000 répondants (comportant une marge d'erreur de +/- 3 %) présentant le même profil démographique que tous les 134 917 répondants du questionnaire, soit par sexe, âge, province ou territoire, secteur de résidence (région urbaine, rurale ou éloignée), et ethnicité. Alors l'échantillon était une version à échelle réduite du questionnaire sur lequel nous avons fait l'analyse des réponses textuelles aux questions ouvertes. Cet échantillon aléatoire a par la suite été extrait puis organisé de façon systématique pour le codage et l'analyse qualitatifs approfondis. Cet échantillon comportait des réponses vides pour éviter la déviation systématique des réponses et parce que toutes les questions du questionnaire étaient volontaires.

Réduction de la criminalité violente

Le processus de codage consistait à :

- Faire l'examen préliminaire des réponses à toutes les questions ouvertes.
- Formuler des « codes » pour représenter les sujets principaux qui se dégagent de l'examen préliminaire.
- Programmer tous les codes pour chaque question dans un cadre de codage numérique (au moyen d'Excel).
- Faire un examen plus approfondi au moyen du cadre de codage numérique pour coder manuellement toutes les réponses.

Les données codées ont été comptabilisées lorsqu'elles ont été terminées pour faire en sorte que les résultats qualitatifs s'expriment en pourcentages et en proportions. Ces données codées ont ensuite servi comme base d'analyse et d'établissement de rapports sur les réponses au questionnaire. Cette mesure a exigé un examen approfondi et la synthèse des réponses sous chaque code et sujet.

3.4 Réunions bilatérales

3.4.1 Survol

Tout au long du processus de mobilisation, le ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé, le secrétaire parlementaire du premier ministre (Jeunesse) et des représentants de Sécurité publique Canada ont rencontré directement des intervenants clés partout au pays dans le cadre d'une série de réunions bilatérales.

Au total, 92 intervenants ont été consultés dans le cadre de ces réunions.

3.4.2 Principales constatations

Dans l'ensemble, les intervenants participant aux réunions bilatérales ont renforcé bon nombre des thèmes soulevés dans les tables rondes, notamment :

- **Réponses partagées concernant une possible interdiction**
- **S'attaquer aux causes sous-jacentes à la violence armée**
- **Reconnaître que la majorité des Canadiens sont des propriétaires d'armes à feu responsables** : De nombreux intervenants étaient d'avis qu'il n'était pas nécessaire d'avoir plus de règlements. Par exemple, bon nombre de propriétaires entreposent déjà leurs armes à feu de manière sécuritaire.
- **Mettre l'accent sur le lien entre les crimes violents et le trafic de stupéfiants** : Mettre notamment l'accent sur ces questions dans les collectivités rurales et du Nord.
- **Remédier au manque de données pertinentes disponibles** : Par exemple, certains étaient sceptiques quant à la prévalence des achats par prête-noms, puisqu'ils avaient l'impression qu'il n'y avait pas suffisamment de données à l'appui.
- **Tenir compte des risques associés à la santé mentale** : Certains étaient d'avis qu'il fallait enlever les armes à feu aux personnes ayant des troubles de santé mentale.
- **Points de vue partagés sur les options d'entreposage** : Bon nombre d'intervenants reconnaissaient qu'il fallait déployer plus d'efforts pour passer d'un entreposage sûr à un entreposage sécuritaire, notamment pour atténuer le risque de vol. De plus, bien qu'il y ait eu des discussions sur un entreposage centralisé dans les centres urbains, ils étaient nombreux à s'opposer à l'utilisation de ce concept dans les communautés rurales et du Nord.
- **Prendre des mesures d'accommodement pour les communautés rurales** : À titre d'exemple, les personnes qui vivent loin des champs de tir pourraient avoir besoin de mesures d'accommodement en matière d'accès si un entreposage centralisé était mis en place. De plus, il a été noté que, comme l'ont laissé entendre certains intervenants, les champs de tir en milieu rural n'ont pas l'équipement nécessaire pour entreposer les armes à feu.
- **Sensibilisation et éducation du public**

De plus, au nombre des principaux thèmes mentionnés par les organisations autochtones nationales, notons les suivants :

- **Réponses partagées concernant une possible interdiction** : Certains représentants étaient en faveur de l'interdiction des armes de poing et des armes à feu s'apparentant à des armes d'assaut, mais d'autres étaient d'avis qu'il fallait poursuivre l'examen et les consultations.

Réduction de la criminalité violente

- **Aucune répercussion sur les droits et les communautés de chasse** : Les représentants ont souligné l'importance des armes à feu pour la chasse, mais la plupart d'entre eux reconnaissent que les armes de poing et les armes à feu s'apparentant à des armes d'assaut ne sont pas courantes dans leurs communautés et qu'une interdiction n'empièterait probablement pas sur les droits de chasse des Autochtones.
- **S'attaquer aux causes sous-jacentes à la violence armée** : Outre les discussions sur l'accès aux armes à feu, les représentants ont souligné le besoin de s'attaquer à d'autres facteurs importants touchant les communautés autochtones, dont la santé mentale et les suicides, la pauvreté, l'accès aux services sociaux, l'hébergement, la protection de l'enfance et les effets des traumatismes intergénérationnels.
- **Mobilisation des communautés autochtones** : La réduction de la criminalité violente chez les communautés autochtones nécessite une plus grande mobilisation et l'élaboration conjointe de solutions avec les peuples autochtones, dont l'ensemble des organisations autochtones nationales. Ainsi, on pourra s'assurer que les solutions sont adaptées aux communautés et qu'il ne s'agit pas d'une approche universelle.
- **Mettre l'accent sur la prévention relative aux gangs** : Des stratégies sont nécessaires pour contrer la culture des gangs et la violence liée aux activités des gangs, notamment de la prévention à l'échelle communautaire visant les enfants et les jeunes à risque.
- **Mettre l'accent sur l'entreposage sécuritaire** : Les représentants ont convenu qu'il était nécessaire de s'assurer de l'entreposage sécuritaire des armes à feu, notamment en reconnaissant les principales différences chez certaines communautés autochtones par rapport au reste du pays, (p. ex., « les armes à feu sont laissées à l'extérieur en raison de risques de condensation »).
- **Tenir compte des besoins des systèmes élargis de la justice et des services correctionnels** : Pour réduire les crimes violents commis avec des armes à feu, il faut aussi mettre davantage l'accent sur de grands enjeux liés aux systèmes de justice et des services correctionnels, notamment en ce qui a trait à détourner un plus grand nombre de personnes du système de justice pénale et à réduire les taux élevés d'Autochtones en prison.
- **Fournir plus de soutien aux femmes autochtones** : Il faut faire davantage pour aider les femmes autochtones dans leurs communautés; ce qui est important pour favoriser un meilleur sentiment de sécurité.
- **Lutter contre la contrebande transfrontalière d'armes à feu**
- **Sensibilisation et éducation du public**
- **Reconnaître les besoins et les répercussions à l'extérieur des réserves**

Réduction de la criminalité violente

Annexe A : Organisations et groupes consultés

Tables rondes en personne : Vancouver

- Association canadienne des policiers
- Ville de Burnaby
- Société Elizabeth-Fry du Grand Vancouver
- Service de police de la Première Nation de File Hills
- Gouvernement de la Colombie-Britannique – ministère de la Sécurité publique et solliciteur général
- Lever Arms
- Saskatoon Wildlife Federation
- Université Simon Fraser
- Professionnel du tir sportif
- District scolaire de Surrey
- Service de police de la Nation de Tsuut'ina
- Service de police de Vancouver
- Yukon Fish and Game Association

Tables rondes en personne : Montréal

- Association des policières et policiers provinciaux du Québec
- Association canadienne pour les armes à feu
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers
- Association des sports de tir du Canada
- Cégep de Trois-Rivières
- Centre d'expertise Délinquance et troubles de comportement
- Club de tir balle d'argent
- Dante Sports
- Association des chefs de police des Premières Nations
- Centre international pour la prévention de la criminalité
- Centre culturel islamique de Québec
- Services de police de Laval
- Association des collectionneurs d'armes du Bas-Canada
- Y des femmes de Montréal (YWCA)
- PolySeSouvient
- Conseil des jeunes du premier ministre
- Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec
- Fédération québécoise de tir

Tables rondes en personne : Toronto

- Al Flaherty's Outdoor Store
- Association des municipalités de l'Ontario
- Auteur et expert en la matière
- Coalition canadienne pour le droit aux armes à feu
- Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité
- Association canadienne de santé publique
- Association des sports de tir du Canada
- Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport
- Coalition pour le contrôle des armes
- Communities for Zero Violence
- Diversity Institute (Université Ryerson)
- Gouvernement de l'Ontario - ministère du Procureur général

Réduction de la criminalité violente

- Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario
- Services de police d'Ottawa
- Simple citoyen, survivant
- Redemption Reintegration Services
- Hôpital pour enfants malades (SickKids) et Médecins canadiens pour un meilleur contrôle des armes à feu
- The MOSAIC Institute
- thegunblog.ca
- Services de police de Toronto
- Wolverine Supplies
- Wraparound Canada
- Young Women's Christian Association (YWCA) Canada
- Youth Leaps
- Zero Gun Violence

Tables rondes en personne : Moncton

- Association des administrateurs municipaux du Nouveau-Brunswick
- Collaboration atlantique pour la prévention des blessures
- Family Service of Eastern Nova Scotia
- Fredericton Recreational Shooting Association
- Fundy Shooting Sports Inc
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick
- Service de police de Halifax
- Iron Sight Training Center
- La table de concertation au centre de prévention de la violence dans Kent *
- Comité consultatif sur la santé mentale
- Miramichi Sportsmens Club
- Moncton Fish & Game Association
- Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale à l'Université du Nouveau-Brunswick
- Petitcodiac Sportsman's Club
- Prince Edward Island Rifle Association
- Simple citoyen
- GRC – détachement de Codiac
- Réseau de prévention de la violence de Westmorland Albert *
- Force constabulaire royale de Terre-Neuve
- Service de police de Saint John
- The Gun Dealer

Mémoires

- Administration régionale de Kativik
- Al Flaherty's Outdoor Store
- Collaboration atlantique pour la prévention des blessures
- British Columbia Wildlife Federation
- Buffalo Target Shooters Association
- Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers
- Association canadienne pour la santé mentale
- Association canadienne pour la santé mentale, division de la Saskatchewan
- Société canadienne de pédiatrie
- Association canadienne de santé publique
- Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport

Réduction de la criminalité violente

- Fondation canadienne des femmes
- Prévention du crime Ottawa
- Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec
- Fédération canadienne des municipalités
- Fondation Thierry LeRoux
- Fredericton Recreational Shooting Association
- Gouvernement de la Colombie-Britannique
- Gouvernement de l'Ontario
- Gouvernement de la Saskatchewan
- Gouvernement du Yukon
- Greater Toronto Pink Pistols
- Député
- Moncton Fish & Game Association
- Université Mount Royal
- Association nationale de la femme et du droit
- Conseil national des femmes du Canada
- Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick
- Nova Scotia Rifle Association
- Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels
- Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario
- Petitcodiac Sportsman's Club
- PolySeSouvient
- Prince Edward Island Rifle Association
- Saskatchewan Association of Rural Municipalities
- Université Simon Fraser
- Université St. Mary's
- Université de la vallée Fraser
- Wolverine Supplies
- Young Women's Christian Association (YWCA) Canada

Réunions bilatérales avec le ministre et le secrétaire parlementaire

- Alberta Community Crime Prevention Association
- Alberta Muslim Public Affairs Committee
- Alberta Rural Crime Watch
- Alberta Somali Community
- Assemblée des Premières Nations
- Barnes Sporting Goods
- Boutique Pro Nature
- Service de police de Calgary
- Calgary Rifle and Pistol Club
- Coalition canadienne pour le droit aux armes à feu
- Médecins canadiens pour un meilleur contrôle des armes à feu
- Centre de prévention du suicide
- Ville de La Tuque
- Ville de Trois-Rivières
- Ville de Whitehorse
- Club de tir de la Mauricie
- Club de tir du Bas Saint-Laurent
- Congrès des Peuples autochtones
- Conseiller municipal et membre du Comité de sécurité publique de la MRC de Rimouski-Neigette
- Cornwall Handgun Club
- Conseiller, comté de Ponoka
- Défenseurs des droits des victimes de la fusillade de la rue Danforth
- Dante Sports

Réduction de la criminalité violente

- Edmonton Gun Club
- Service de police d'Edmonton
- Service de police de Gatineau
- Gouvernement de l'Alberta – ministère de la Justice et du solliciteur général
- Gouvernement de l'Ontario – ministère des Ressources naturelles
- Gouvernement du Yukon
- Grand chef d'Atikamekw
- Club de tir à St-Jean-sur-Richelieu
- Hébergement pour les Femmes
- Inuit Tapiriit Kanatami
- Association jamaïcaine de Montréal
- JEVI Centre de prévention du suicide
- Kenora Sexual Assault Centre
- Première Nation des Kwanlin Dün
- La Débrouille : Maison d'aide et d'hébergement pour femmes et enfants
- Lake of the Woods Gun Club
- Représentant d'une entreprise locale
- Défenseurs locaux des armes à feu – Whitehorse (2)
- Collectionneur local d'armes à feu – Corner Brook
- Trappeurs locaux – Whitehorse (2)
- Université MacEwan
- Maire de Rimouski
- Maison Unies-Vers-Femmes
- Maire de Gatineau
- Maire de Surrey
- Université McGill
- Députés – Calgary, Durham
- Université Memorial
- Ralliement national des Métis
- Conseillers municipaux – Trois-Rivières (2)
- Association canadienne pour les armes à feu
- Association des femmes autochtones du Canada
- Centre d'amitié NeChee
- Newfoundland and Labrador Outfitters Association
- Première nation de Northwest Angle no 33
- Police provincial de l'Ontario
- Port Coquitlam Hunting and Fishing Club
- Président de l'Union des municipalités du Québec et maire de Drummondville
- GRC – détachement de Codiac
- GRC – détachement de Corner Brook
- GRC – détachement de Moncton
- GRC – détachement de Red Deer
- GRC – détachement de Whitehorse
- REACH Edmonton and Safer Cities
- Red Deer College (études de la justice)
- Red Deer Fish and Game Association
- District des écoles publiques de Red Deer
- Force constabulaire de Terre-Neuve
- Saakate Women's Shelter
- SAFE Community Specialist
- St. Michael's Hospital
- Stephenville Shooting Club

Réduction de la criminalité violente

- Strathcona County Family and Community service
- Hôpital pour enfants malades (SickKids) – Hématologue pédiatrique et chirurgien du Centre de traumatisme
- Service de police autochtone du Traité no 3
- Chefs du Traité no 7
- Tuckamore Lodge
- Twin Peaks Motorsports
- Université de l'Alberta
- Université de Toronto
- Whitehorse Rifle and Pistol Club



Hill+Knowlton Strategies

www.hkstrategies.ca